

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANOLET

Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47
85, Rue Fontenelle, 85

Adresse Télégraphique : RANOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN

Téléphone : 14.80

Secrétaire Général : TH. VALLÉE

Rédaction, 35, rue Fontenelle — Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul. de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements.....	6 Fr.	11 50	22
Union Postale.....	10	20 Fr.	40

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

LA PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

La Chambre des députés est saisie de plusieurs propositions de loi relatives à la « propriété commerciale ». Et voici ce qu'il faut entendre par ces mots : Les commerçants demandent que, lorsqu'ils ont créé dans un immeuble, avec l'assentiment du propriétaire, un fonds de commerce qui a prospéré et acquis de la valeur, le propriétaire ne puisse plus, par caprice, refuser impudemment de renouveler le bail, ou, par calcul, subordonner le renouvellement du bail à des conditions exorbitantes.

On dira que, généralement, les baux sont faits dans des conditions d'égalité qui permettent à chacune des parties de sauvegarder ses intérêts. Ainsi les commerçants prennent soin, quand ils le peuvent, de stipuler que leur bail sera divisé en périodes triennales à leur volonté exclusive, de telle façon que le propriétaire est lié, sans réciprocité, pour la durée totale du bail. Puis la plupart de ces baux réservent aux locataires la faculté de céder leurs droits à leur successeur dans leur commerce, sans l'autorisation du propriétaire. Ils interdisent au bailleur le droit de louer à un commerce similaire. Tant et si bien que la propriété commerciale n'est généralement pas à la merci de la propriété foncière. Et c'est ce qu'établit M. Gustave Cahen, membre du Comité du Contentieux du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, dans un article qu'il a récemment publié dans *La France*, sur cette intéressante question.

Mais s'il est vrai, également, que la valeur d'un fonds de commerce ne dépend pas toujours du mérite professionnel du locataire, s'il est vrai que la situation du fonds peut être pour beaucoup dans sa valeur, il ne s'ensuit pas qu'il faille laisser au propriétaire la possibilité de refuser par caprice, par calcul, un renouvellement de bail à son locataire commerçant et de mettre ce dernier dans l'alternative ou de subir une augmentation de loyer arbitraire, ou d'abandonner son fonds au propriétaire en lui laissant ainsi le droit de profiter de la valeur du fonds. C'est ce que constate M. Gustave Cahen. Et, très justement, il pose ce principe que le rôle de l'Etat étant d'assurer l'ordre et la justice, il doit, par conséquent, intervenir pour protéger tous ceux que leur infériorité empêche de se défendre.

Comme conclusion, M. Gustave Cahen propose d'ajouter à l'article 1737 du Code civil, la disposition suivante :

Quand à la fin d'une location industrielle ou commerciale le bailleur refusera de renouveler pour en consentir une autre à un locataire exerçant une profession similaire, le bailleur pourra être tenu, solidairement avec le nouveau locataire, d'indemniser le locataire sortant. Toute clause contraire insérée dans les baux sera nulle.

Et M. Gustave Cahen ajoute : « Il ne s'agit pas ici de mettre la propriété foncière à la merci de la propriété commerciale et de sacrifier le droit du propriétaire au droit du locataire. Non, il s'agit de réprimer un abus et d'empêcher les combinaisons déloyales ».

Tel est bien le but poursuivi, et c'est de quoi s'était avisé le Congrès commercial tenu au Havre en octobre 1912, sur l'initiative de la Ligue Commerciale et Industrielle du Nord-Ouest. Il avait estimé que, si la personne qui possède un immeuble en est absolument la maîtresse et peut en disposer à son gré en se conformant aux règles

d'ordre général, il ne fait aucun doute que, dès lors que cet immeuble est loué à un commerçant, une nouvelle propriété morale se crée à l'abri de la propriété effective immobilière. Et ce principe admis, le Congrès, sur le rapport de notre concitoyen M. Vaquin, membre de la Chambre de commerce, s'était rallié au projet de loi déposé le 5 décembre 1911, par M. Thalamas, — projet auquel il demandait cependant quelques modifications et dont le texte aurait été ainsi fixé :

Art. 1^{er}. — Lorsqu'un commerçant ou industriel, quelle que soit la profession exercée, arrivera à fin de bail, si, en fait ou par imposition de conditions inacceptables, le propriétaire de l'immeuble ou est exercé le commerce ou l'industrie a refusé de renouveler le bail à son locataire ou à l'acheteur de celui-ci, il ne pourra installer dans les locaux devenus vacants un commerce similaire, soit par lui-même, soit par un nouveau locataire, qu'après avoir payé au titulaire sortant la valeur du fonds de commerce.

A défaut d'entente entre les parties, la fixation du prix et des conditions à imposer ainsi que la détermination des interdictions éventuelles seront faites par le Tribunal de commerce du ressort.

Art. 2. — Le locataire n'aura droit à une indemnité qu'autant qu'il s'engagera à ne pas exercer son commerce pendant un délai et dans un périmètre qui, à défaut d'accord entre les parties, sera également fixé par le Tribunal de commerce du lieu.

D'autres propositions de loi, sur la même question, et d'initiative parlementaire, furent successivement déposées : en novembre 1912, par M. Georges Berry ; en décembre de la même année, par M. Lauche ; en mars 1913, par MM. Charles Deloncle et Georges Desplas ; en novembre 1913, par M. Ernest Roche, — sans compter différents projets établis par diverses personnalités appartenant à des groupements commerciaux. Toutes ces propositions, tous ces projets ont été étudiés dans un rapport de M. Vaquin, au dernier Congrès national tenu à Paris, le mois dernier, par la Confédération des Groupes Commerciaux et Industriels de France. Nous ne saurions les discuter ici. Mais nous avons tenu du moins à les mentionner pour mieux montrer toute l'actualité de la question et combien il importe qu'une solution interviene, sauvegardant les droits légitimes des parties en cause.

TH. VALLÉE.

La Commission d'Enquête sur l'Affaire Rochette

La séance d'hier

On communique le procès-verbal suivant : « La Commission d'enquête sur l'affaire Rochette, saisie à nouveau par son président de l'incident survenu à donné lieu l'article publié par l'Indépendant des Pyrénées Orientales, a décidé de convoquer demain matin tous les membres du cabinet Monis, pour un supplément d'informations qui ne peut avoir pour effet de retarder le dépôt de ses conclusions. »

Le ministère Monis était composé comme suit :

MM. Monis (président du Conseil, intérieur) ; Caillaux (finances) ; Bertaux (guerre, décédé) ; Antoine Perrier (justice) ; Delcassé (marine) ; Steeg (instruction publique) ; Paul-Boncour (travail) ; Pams (agriculture) ; Masse (commerce) ; Dumont (travaux publics) ; Cruppi (affaires étrangères) ; et Messimy (colonies).
Le ministère Monis comprenait en outre quatre sous-secrétaires d'Etat : MM. Erhich Constant (intérieur) ; Malvy (justice) ; Chaumet (postes) ; Dujardin-Beaumetz (beaux-arts, décédé).

Une Opinion qui ne s'impose pas

Pour l'Echo de Paris et M. de Mun, dont le Havre-Eclair d'hier adoptait les appréciations, le régime est à la veille de s'écrouler, les causes du mal sont les institutions laïques et le seul remède possible est le retour à l'Eglise. Ce raisonnement est simple, il est même simpliste, trop simpliste pour ne pas être complètement faux.

Nous n'avons pas dissimulé, ici-même, les fautes commises et les réformes nécessaires ; mais nous n'avons ni la naïveté de croire, ni l'injustice de proclamer que tout est perdu parce qu'un scandale a eu lieu dans les milieux parlementaires.

Ce monde n'incarne pas tout le régime qui s'appuie sur la masse du peuple et puis la société, comme l'indivini, marche vers le progrès d'un pas inégal. L'homme avisé profite de ses fautes mêmes qui lui donnent de l'expérience ; nous avons assez confiance en la République, qui a traversé tant de crises, pour lui faire crédit et pour être convaincu qu'elle se tirera à son honneur de ce mauvais pas. Ceux qui la volent déjà par terre nous donnent à penser qu'ils ne l'aiment guère !

Quant à dire que ce sont les institutions laïques « dont Dieu a été chassé » qui sont la cause de tout le mal, c'est affirmer le parti pris le plus injurieux à l'égard du monde moderne. M. de Mun va même jusqu'à parler de « poison versé dans les veines populaires ». Je crains bien, pour la logique de son raisonnement, que les hommes politiques qu'ils visent n'aient pas même pu goûter à ce « poison » car fils de la bourgeoisie ils ont été élevés dans des établissements secondaires et très probablement dans le giron de l'Eglise.

Le leader de l'Echo de Paris nous prouve lui-même l'invaincu de son argument en rappelant dans son article le temps de la Régence, il y a deux cents ans, à la fièvre d'agiotage de la rue Quincampoix allumée par les gouvernants ». On ne parlait pas d'institutions laïques alors !... J'ai rappelé moi-même, hier, le temps de Fouquet : cela se passait sous le roi très chrétien ; on badinait si peu avec la foi que l'on massacrait ceux qui se réclamaient simplement de la liberté de conscience !

C'est pourquoi je me méfie invinciblement du remède proposé, le retour à l'Eglise. Oh, je sais bien que l'on ne massacrerait plus personne et je ne compterais pas à mon tour l'injustice de juger le catholicisme du XX^e siècle d'après celui du XVII^e. Je dirai même qu'il est, dans son ensemble, profondément respectable — et, de plus, que beaucoup peuvent trouver dans ses dogmes et ses mystères des raisons de vie et des éléments de progrès moral. Mais j'aperçois toujours le hiatus entre le monde moderne et l'Eglise parce que l'un veut impérieusement la

liberté et que l'autre la nie par son principe même. Je n'ignore pas les efforts généreux de certains catholiques libéraux et démocrates ; j'attends seulement qu'ils puissent avoir leur indépendance en face de la Papauté pour réformer mon jugement.

Quoiqu'il en soit nos institutions ne peuvent être que laïques puisqu'elles doivent abriter, dans une fraternité supérieure, des hommes de toute confession et de toute philosophie, des croyants comme des athées — et au lieu de s'arrêter à des conceptions archaïques, les « hommes de bonne volonté » dont parle M. de Mun, j'en attendrais mieux, s'ils sont sincères, de s'unir à ceux qui s'efforcent d'entretenir dans la République le vieil esprit idéaliste de ses fondateurs qui, à lui seul, est toute une morale.

CASPAR-JORDAN.

Pour la R. P.

APPEL

Suffrage universel

Le manifeste suivant a été publié hier :

Le groupe parlementaire et les Comités proportionnalistes qui ont mené, dans le Parlement et dans le pays, la campagne pour la réforme électorale.

Considérant qu'aux élections de 1910, près de cinq millions de suffrages s'étaient prononcés en faveur de la représentation proportionnelle ;

Que, de 1910 à 1914, la Chambre, à trois reprises, par une majorité constante de plus de 120 voix, a tenu l'engagement qu'elle avait contracté envers les électeurs ;

Mais que, par deux fois, cet effort s'est heurté et brisé à la résistance du Sénat ;

Qu'il importe que le dernier mot reste au suffrage universel ;

DÉCLARATION

Que si les proportionnalistes des divers partis, comme ils l'ont toujours affirmé, réservent sur les directions mêmes de la politique, leur pleine et entière liberté d'opinion et d'action, ils demeurent unanimes à penser que cette réforme est plus que jamais nécessaire, qu'elle est la condition de la vie, de l'indépendance et de l'organisation des partis, de la probité des mœurs politiques, de la dignité du régime parlementaire, de la sincérité du suffrage universel, qu'elle est d'ailleurs la clef de toutes les grandes réformes ;

EN CONSÉQUENCE,

Ils demandent à tous les électeurs partisans de la réforme électorale de consacrer par leurs suffrages le projet fondé sur les principes suivants, adoptés à l'unanimité par la réunion plénière du groupe et des comités :

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Circcriptions aussi larges que possible.

Répartition des sièges par le procédé du quotient calculé sur le nombre des suffrages exprimés.

Ce manifeste porte les signatures des membres du bureau du Groupe parlementaire de la réforme électorale, du Comité républicain de la R. P., de la Ligue pour la Représentation Proportionnelle, de la Ligue Radicale et Sociale Socialiste, de la R. P., du Comité extraparlimentaire de la R. P., et celles d'un grand nombre de députés parmi lesquels MM. Jules Siegfried, Paul Bigon, de Folleville, Peyroux, de Pomereu, de Bagnoux et Ancel, députés de la Seine-Inférieure.

A la Fédération des Gauches

Le Comité directeur de la Fédération des gauches s'est réuni hier matin, rue Saint-Hippolyte, 161, sous la présidence de M. Aristide Briand.

Le secrétaire général a soumis 120 adhésions nouvelles de groupements et de citoyens. Puis le Comité a terminé l'examen de la situation électorale dans les divers départements.

NOS ÉTABLISSEMENTS DE BAINS

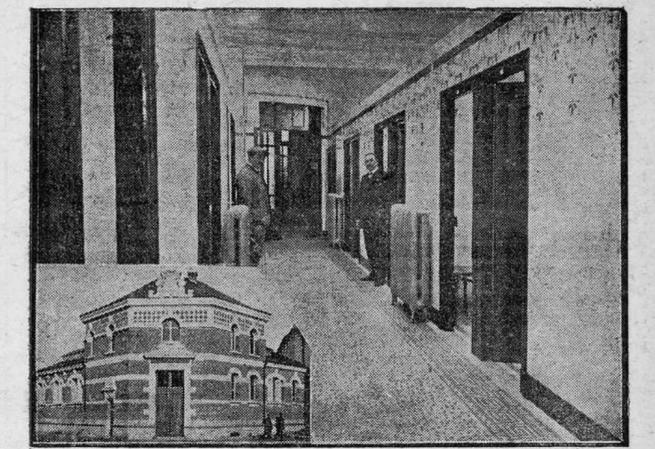


Photo Petit Havre

ASPECTS DE L'ÉTABLISSEMENT

Les membres de notre municipalité ont procédé mardi matin à l'inauguration de l'établissement de Bains-Douches, qui vient d'être édifié rue Domont-d'Urville, à proximité des trois grandes agglomérations ouvrières qui se sont constituées autour de l'église Saint-Nicolas, à la Cité Courtois et dans le quartier des Raffineries.

En créant ce nouvel édifice, appelé à rendre de très grands services à toute la population, la municipalité a certainement réalisé une œuvre d'éducation et d'hygiène dont toute la collectivité ne peut manquer de tirer un grand profit.

Rien n'est plus louable que de faire pénétrer dans les masses populaires les principes de propreté, les conceptions d'hygiène personnelle qui leur ont fait trop souvent défaut ; rien n'est plus estimable que la mise en application par des mesures rationnelles, par des procédés économiques, de ces principes et de ces conceptions.

Et c'est pourquoi il convient de se réjouir de l'effort que la municipalité vient de faire dans ce sens en faisant construire l'établissement que l'on vient d'inaugurer et dont elle assure la gestion.

Inaugurer, le terme est peut-être bien solennel, car c'est uniquement une visite que les conseillers municipaux furent appelés à faire mardi matin.

A l'invitation qui leur avait été faite, avaient répondu MM. Vigné, adjoint ; Déliot, conseiller d'arrondissement ; Maillart, Chéris, Dero, Lang, Lenormand, Besogon-Bémeux, membres de l'Assemblée communale.

MM. Loir, directeur du service d'hygiène ; Gas, secrétaire général de la Mairie ; de Cléry, architecte municipal ; Leroy, chef de la comptabilité municipale étaient également présents.

Ces messieurs ont été reçus par M. Perreau et M. le commandant Lotte, ingénieurs-adjoints de la Société de construction de Bains-Douches, travaux et de travaux municipaux, à laquelle fut confiée la construction et l'installation de l'édifice. Prés des ingénieurs se tenaient M. Bidard, fondateur du Groupe havrais des bains en piscine, et M. Grosnier, gérant du nouvel établissement.

Dans un précédent article, nous avons donné une description complète de cette importante installation, sur laquelle MM. Perreau et Lotte ont donné aux visiteurs de nombreux détails.

Sans nous répéter, nous pouvons dire que l'heureuse disposition de l'établissement, l'élegance de son agencement, la savante répartition de son organisme, ont produit une excellente impression sur tous ceux qui furent appelés à les apprécier.

Avec ses vingt-quatre cabines individuelles et ses stalles pour les enfants, avec ses ap-

pareils perfectionnés assurant au client le réglage parfait des distributions d'eau froide et d'eau chaude ; avec sa boîte de pharmacie permettant de donner des soins complets aux malades ; avec ses lavases « Velo » qui fournissent le moyen de nettoyer rapidement et d'essorer immédiatement les serviettes dont il sera fait usage, l'établissement est apparé ainsi pratique que merveilleusement ordonné.

L'élegance de l'édifice n'est pas moins attrayante. Avec son vaste vestibule d'attente, ses cloisons garnies de faïences polychromées, ses dallages imitant la mosaïque, ses portes en bois vernis, ses gracieuses garnitures de cuivre et de nickel, ses tablettes de marbre blanc, ses encadrements de glaces ripolinées, ses délicats appareils d'éclairage électrique, il forme un décor d'une clarté exquise, d'un charme séduisant.

Nous ne doutons pas que, comme nous, ceux qui vont être appelés à bénéficier de ce nouvel établissement, se montreront ravis de l'installation parfaite mise à leur disposition et que, comme cela se produit dans les autres quartiers de la ville, ils s'empres-

seront d'en faire largement usage. A. PETIT.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 31 mars.

Le spectacle que donne cette Chambre agissante est vraiment lamentable. A la veille de la période électorale, elle s'obstine à vouloir incorporer dans la loi des finances des projets aussi graves que ceux concernant l'impôt sur le revenu et la taxation de la rente, sachant fort bien, d'ailleurs, qu'elle ne l'a fait qu'une vaine manifestation qui n'aura d'autre résultat que d'empêcher le vote du budget et dont les électeurs ne seront pas dupes.

Encore, si les députés étaient là pour suivre la discussion ! Savez-vous combien il y en avait au début de la séance de ce matin ? Exactement 18. M. Jules Siegfried l'a constaté, faisant remarquer d'autre part, que le rapport l'avait été pas distribué, que le *Journal Officiel* n'avait pas encore paru, et il a demandé s'il était de la dignité de la Chambre de discuter, dans de pareilles conditions, des projets de cette importance.

« La Chambre, lui répondit d'un ton sec le président, M. Angueure, est toujours en nombre pour délibérer. »

Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

DÉPÊCHES COMMERCIALES

METALLS

LONDRES, 31 Mars. Dépêche de 4 h. 30

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUIVRE				
Comptant	ferme	€ 152 6	8/9	-/-
3 mois		€ 150 10/-	7/6	-/-
ETAIN				
Comptant		€ 173 3/4	45/-	-/-
3 mois	estime	€ 173 17/6	12/6	-/-
FER				
Comptant	ferme	€ 50 9	1/4	-/-
3 mois		€ 51 1/4	1/4	-/-

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 30 mars 1914.

NEW-YORK, 31 MARS

Cotons : mai, baisse 4 points ; juillet, inchangé ; octobre, hausse 1 point ; janvier, hausse 2 points. — Soutenu.

Cafés : baisse 19 à 21 points.

NEW-YORK, 31 MARS

	HAUSSE	BAISSE
Cuivre Standard disp.	44 05	14
avril	44 05	14
Américain. Cop.	76 1/2	76 3/4
Fer	45 25	45 25

CHICAGO 31 MARS

	HAUSSE	BAISSE
Ré sur.....	91 1/8	91 1/8
Maïs sur.....	86 5/8	87 1/4
Maïs sur.....	67 1/4	68 1/8
.....	67 3/4	68 1/2
Saindoux sur.....	40 17	40 15
.....	40 65	40 62

accepter les mots « abus déplorable d'influence », et M. Jaurès vient reprendre la direction des débats.

Vers sept heures, trois quarts, la Commission décida d'ajourner au lendemain la partie de ses conclusions relatives à MM. Birthon et Briand.

Nous en passant, que les mots « abus déplorable d'influence » visent MM. Monis et Caillaux, d'abord repoussés, furent finalement adoptés par onze voix contre huit. Voici le texte exact de la phrase qui a été si vivement discutée :

« La Commission constate que l'immission d'hommes politiques dans une affaire judiciaire constitue un déplorable abus ».

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La convocation des électeurs

Le *Journal Officiel* publiera aujourd'hui un décret aux termes duquel les collèges électoraux des arrondissements et des circonscriptions électorales seront convoqués pour le dimanche 25 avril 1914 à l'effet d'écrire chacun un député.

Le second tour du scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin.

L'ASSASSINAT DE M. CADIOU

BREST. — Le procureur de la République, après avoir conféré avec le procureur général de la Cour d'appel de Rennes, va continuer l'instruction de l'affaire Cadou dès que le dossier sera de retour de la Chambre des mises en accusation.

Mme Cadou sera convoquée pour être confrontée avec l'ingénieur Pierre.

Divers témoins de la Grand'Palud, qui avaient apporté les premiers témoignages innocents à l'ingénieur, seront de nouveau entendus.

BREST. — On assure qu'un avocat de Brest est en possession d'un dossier rédigé par M. Cadou. Ce dossier comprend une cinquan-

taine de pièces démontrant, paraît-il, le non-fondé des dénonciations de l'ingénieur Pierre.

Le 15 septembre, le directeur de l'usine de la Grand'Palud adressa au ministère de la guerre une lettre et des documents qui devaient le réhabiliter, mais ce dossier a disparu et le contrôleur général de l'armée, M. Clarbois, n'en trouva aucune trace.

L'ingénieur avait fait le contenu des pièces de son dossier, mais se déclara lié par le secret professionnel et le refusa de parler avant d'y avoir été autorisé par Mme Cadou.

M. Vichot, avoué de Mme Cadou, vient d'écrire à celle-ci pour lui demander de délier l'avocat du secret professionnel.

LE MEURTRE DE M. CALMETTE

A l'instruction

M. Boncard a entendu hier Mme Gueydon et son fils d'un premier lit, M. Dupré.

Mme Gueydon a complété les précédentes déclarations qu'elle fit à l'instruction.

Quant à M. Dupré, le magistrat instructeur lui a demandé des explications au sujet de certaines parties de la déposition de Mme Estradère.

LA LOI SUR LA SINCÉRITÉ DU VOTE

L'Officiel promulguera aujourd'hui la loi ayant pour objet de réprimer les actes de corruption dans les opérations électorales, la loi portant modification des articles 1, 3, 4, 5 et 11 de la loi du 29 juillet 1913 ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales.

L'ESCADRE FRANÇAISE A MALTE

MALTE. — A midi, sir Leslie Rundis, gouverneur de Malte, a offert un grand déjeuner dans son palais d'été, en l'honneur des officiers et des officiers supérieurs de l'escadre française.

Dans le même palais, à trois heures, le gouverneur a donné une grande garden-party.

CONDAMNATION D'UN MEURTRIER

La Cour d'assises de la Seine a condamné à 20 ans de travaux forcés le nommé Georges Papillon, souffleur de verre, âgé de 19 ans, qui, en décembre dernier, tua d'un coup de revolver le jeune Raymond Laborier, âgé de 16 ans, qui refusait toutes relations avec lui.

VOIES DE CHEMIN DE FER COUPÉES PAR DES ÉBOULEMENTS

EPERRÉ (Savoie). — Un éboulement de rochers a coupé la voie du chemin de fer du P. L. M., allant de Paris à Turin, entre Saint-Michel et Lapraz.

Un autre éboulement a coupé la voie près du tunnel de la Madelaine à Pont Amfroy.

BARQUE COULÉE

FALMOUTH. — La barque de pêche *Saint-Christophe*, allant de Saint-Malo à Terre-Neuve, est arrivée hier matin, ayant à bord le capitaine et l'équipage — soit 23 hommes en tout — de la barque de pêche *Louise-Emmanuel*, de Saint-Malo, qui se rendait également à Terre-Neuve.

La barque *Louise-Emmanuel* avait été coulé le 29 courant, à 100 milles au Sud-Ouest de Lizard, par un grand bâtiment dont le nom et la nationalité sont inconnus, mais qu'on suppose être suédois.

Le capitaine de la barque perdue prétend que le capitaine d'un navire de passage a refusé son assistance.

Le feu a été mis à l'épave, afin que celle-ci ne constitue pas un danger pour la navigation.

L'AGITATION CONTRE LE HOME RULE

LONDRES. — On annonce que l'agitateur irlandais Larkin pose sa candidature contre celle de M. Asquith, dans la circonscription Est du Comté de Fife.

LONDRES. — On a repris à la Chambre des Communes la seconde lecture du Home Rule.

M. Long, ancien ministre conservateur, propose le rejet du Home Rule.

Il demande des éclaircissements au sujet des déclarations du président du Conseil.

Sir Edward Grey propose que les conversations soient reprises en prenant pour base l'établissement d'un système de fédération

En effet, le règlement s'y autorise, mais, comme l'a répété M. Bourge, au-dessus du règlement, il y a la dignité de la Chambre, dont le président devrait être le gardien.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séances du 31 Mars (Séance du matin) La séance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de M. AUGAGNEUR, vice-président.

L'impôt complémentaire sur le Revenu Vingt députés exactement se trouvaient en séance.

M. JULES ROCHET, continuant son discours, dit que le projet représente l'union de deux idées qui ont été séparées.

M. GEORGES BERRY a formulé contre le projet des critiques analogues à celles de M. Denis.

La séance est ouverte à 3 h. 30, sous la présidence de M. PAUL DESCHANEL, président.

La prescription de la peine corporelle en matière criminelle et correctionnelle

Le président annonce qu'il a reçu de M. Geccaidi la proposition de loi qui vise le cas de l'incrimination de la destruction criminelle.

M. Geccaidi lit l'exposé des motifs que nous publions d'autre part.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

Donc la déclaration est obligatoire, non pas facultative; elle est contrainte.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

M. DENIS a répondu qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce projet.

En vente

LE PETIT HAVRE ILLUSTRE 12 Pages 5 Centimes 12 Pages Illustrations en couleurs. — Fantaisies de la plume et du crayon. — Concours avec nombreux prix.

Chronique Locale

PAR-ÇI, PAR-LÀ

En Selle, Mesdames!

Sur le côté ou à l'caïfourchon? C'est une question à l'ordre du jour dans le monde de l'équitation.

Elle a rencontré des opinions assez ardentes que contradictoires. On ne paraît pas apporter chaque parti des tendances à la conciliation.

Les dames s'y sont appliquées, j'ai vu l'été dernier, à Londres, aux heures des plus aristocratiques de Hyde-Park, des élégantes à l'caïfourchon sillonner Rowen-Row.

Entre nous, l'esthétique en souffrait un peu. Bien qu'on fût au pays de Mrs Parkurst et que les échos frissonnassent encore des exploits suffragettes de la veille, cette assimilation de la mode féminine à la pratique masculine marquait passablement d'allure, même sur le dos d'un fin coursier lancé au trot.

L'amazonne traditionnelle opposait au nouveau style la distinction un peu hautaine du sien, la souveraineté d'une attitude que la grâce de la femme faisait plus imposante encore.

Mais le « caïfourchon » a ses adeptes enthousiastes. Elles font de très beaux sautés, surtout à pour souligner la agresse de leur écoule et même de leur haute-couleur.

Aux amers reproches des « vieux jeu » qualifiant d'« abominable » le modernisme équestre, les ripostes que jusqu'au douzième siècle toutes les femmes montent à cheval le faisaient à la façon des hommes, et que la selle de côté fut uniquement introduite pour donner satisfaction à une dame de haut rang qui avait été blessée au pied droit.

Les médecins sont entrés en cause. Tant-Pis a insisté sur les dangers de la mode nouvelle au point de vue de l'organisme; Tant-Meur a souri de ces oracles. La querelle est aujourd'hui à l'état aigu, en Angleterre, et les souverains eux-mêmes s'en sont inquiétés.

Le roi Georges s'est refusé à être le témoin de toute exhibition, à l'occasion de l'équitation féminine appliquant le principe du caïfourchon. Et le Kaiser vient d'explorer le désir que les femmes de son officine de l'armée allemande cessent immédiatement cette pratique.

Sous une aussi forte pression officielle, le « caïfourchon » féminin paraît être appelé à ne connaître qu'une vogue éphémère. Illogisme et caprice. Tradition et préjugé. Pourquoi le condamner pour le cheval quand on le prescrit pour la bicyclette?

Chambre de Commerce du Havre

Séance du 17 Mars Nos Relations avec les Ports du Pacifique par le Canal de Panama

Nous avons reçu hier le texte du rapport très documenté qui fut présenté à la Chambre de Commerce sur cette question par M. Laurent Toutain.

L'abondance des matières nous oblige à différer la publication de ce très intéressant travail, mais nous tenons en ce donnant des aujourd'hui les conclusions qui ont été adoptées à l'unanimité:

Considérant que le Havre, en tant que port et place de commerce, joue un rôle prépondérant dans les relations de la France avec les Antilles, les ports du Golfe du Mexique, la Côte-Pacifique et les côtes du Pérou, parce qu'il est à la fois le grand marché français d'importation des produits des Amériques, le principal port exportateur de Paris et d'une grande partie de la France, le point d'attache de la plupart des lignes françaises et d'une série de lignes étrangères qui desservent les régions précitées; qu'avec l'extension, déjà avancée, de notre programme de 1909, le Havre sera le seul des ports français mis à la suite des ouvrages du Canal de Panama, c'est-à-dire à celle des paquebots de 300 mètres de longueur; que la Chambre de Commerce du Havre est en conséquence fondée à envisager l'ouverture prochaine du Canal de Panama, au point de vue local, comme un élément d'accroissement et de prospérité et au point

de vue national comme un événement gros de conséquences économiques qui nécessite de notre part un effort correspondant à celui qui est déployé par nos concurrents.

Considérant que le succès de maintenir le prestige de la France, son influence et son commerce dans les deux Amériques, exige que le Canal de Panama, conçu et à moitié réalisé par les Français, soit terminé par notre pavillon, surtout vers les pays de l'Amérique Latine.

Considérant que les éléments de trafic en passagers et marchandises qui se dispersent actuellement sur plusieurs voies et dont profitent, dans une certaine mesure, nos lignes transatlantiques françaises, à l'ouest et à l'est, New-York, Londres, ont à se concentrer sur le Canal de Panama.

Considérant que le succès de maintenir le prestige de la France, son influence et son commerce dans les deux Amériques, exige que le Canal de Panama, conçu et à moitié réalisé par les Français, soit terminé par notre pavillon, surtout vers les pays de l'Amérique Latine.

Considérant que les éléments de trafic en passagers et marchandises qui se dispersent actuellement sur plusieurs voies et dont profitent, dans une certaine mesure, nos lignes transatlantiques françaises, à l'ouest et à l'est, New-York, Londres, ont à se concentrer sur le Canal de Panama.

Considérant que le succès de maintenir le prestige de la France, son influence et son commerce dans les deux Amériques, exige que le Canal de Panama, conçu et à moitié réalisé par les Français, soit terminé par notre pavillon, surtout vers les pays de l'Amérique Latine.

Considérant que les éléments de trafic en passagers et marchandises qui se dispersent actuellement sur plusieurs voies et dont profitent, dans une certaine mesure, nos lignes transatlantiques françaises, à l'ouest et à l'est, New-York, Londres, ont à se concentrer sur le Canal de Panama.

Considérant que le succès de maintenir le prestige de la France, son influence et son commerce dans les deux Amériques, exige que le Canal de Panama, conçu et à moitié réalisé par les Français, soit terminé par notre pavillon, surtout vers les pays de l'Amérique Latine.

Considérant que les éléments de trafic en passagers et marchandises qui se dispersent actuellement sur plusieurs voies et dont profitent, dans une certaine mesure, nos lignes transatlantiques françaises, à l'ouest et à l'est, New-York, Londres, ont à se concentrer sur le Canal de Panama.

Considérant que le succès de maintenir le prestige de la France, son influence et son commerce dans les deux Amériques, exige que le Canal de Panama, conçu et à moitié réalisé par les Français, soit terminé par notre pavillon, surtout vers les pays de l'Amérique Latine.

Considérant que les éléments de trafic en passagers et marchandises qui se dispersent actuellement sur plusieurs voies et dont profitent, dans une certaine mesure, nos lignes transatlantiques françaises, à l'ouest et à l'est, New-York, Londres, ont à se concentrer sur le Canal de Panama.

Considérant que le succès de maintenir le prestige de la France, son influence et son commerce dans les deux Amériques, exige que le Canal de Panama, conçu et à moitié réalisé par les Français, soit terminé par notre pavillon, surtout vers les pays de l'Amérique Latine.

Considérant que les éléments de trafic en passagers et marchandises qui se dispersent actuellement sur plusieurs voies et dont profitent, dans une certaine mesure, nos lignes transatlantiques françaises, à l'ouest et à l'est, New-York, Londres, ont à se concentrer sur le Canal de Panama.

Considérant que le succès de maintenir le prestige de la France, son influence et son commerce dans les deux Amériques, exige que le Canal de Panama, conçu et à moitié réalisé par les Français, soit terminé par notre pavillon, surtout vers les pays de l'Amérique Latine.

Considérant que les éléments de trafic en passagers et marchandises qui se dispersent actuellement sur plusieurs voies et dont profitent, dans une certaine mesure, nos lignes transatlantiques françaises, à l'ouest et à l'est, New-York, Londres, ont à se concentrer sur le Canal de Panama.

Considérant que le succès de maintenir le prestige de la France, son influence et son commerce dans les deux Amériques, exige que le Canal de Panama, conçu et à moitié réalisé par les Français, soit terminé par notre pavillon, surtout vers les pays de l'Amérique Latine.

Considérant que les éléments de trafic en passagers et marchandises qui se dispersent actuellement sur plusieurs voies et dont profitent, dans une certaine mesure, nos lignes transatlantiques françaises, à l'ouest et à l'est, New-York, Londres, ont à se concentrer sur le Canal de Panama.

Considérant que le succès de maintenir le prestige de la France, son influence et son commerce dans les deux Amériques, exige que le Canal de Panama, conçu et à moitié réalisé par les Français, soit terminé par notre pavillon, surtout vers les pays de l'Amérique Latine.

Sur les instances de sa famille, M. Guillaume suivit pendant deux ans les cours de droit de la Faculté de Paris.

Cette disgrâce, en lui fermant pour un temps du moins la porte de l'administration, lui rendait sa liberté.

Peintre, musicien, poète, adonné à tous les arts (et à tous les sports aussi), M. E. Guillaume se lança dans la peinture où il obtint des succès. A Londres, où il vécut, sa réputation de miniaturiste était établie, mais le climat lui était devenu nuisible, il dut rentrer en France. Malgré ses succès dans les arts, marqués par plusieurs médailles, obtenues dans diverses Expositions, son père le harcela de nouveau et le fit réintégrer le fonctionnarisme.

M. E. Guillaume entra alors dans la police spéciale et débuta en mai 1890 à la gare de l'Est où il se fit remarquer par son travail et son dévouement. A peine un mois après la prise de possession de son poste, il fit pour le compte de la Russie des travaux qui lui valurent la croix de chevalier de Sainte-Anne.

Dix-huit mois plus tard, proposé pour créer le poste d'Alger, il préféra rester dans la métropole et créa celui de Chaumont.

Successivement nommé à Langres, puis à Bellegarde, sur la frontière suisse, il fut de nouveau chargé, à la suite d'un travail fort remarquable sur la police internationale, de créer un poste à Revin (Ardennes), d'où il alla à Givet où il resta dix ans.

Pendant son passage dans la police spéciale, M. Guillaume collabora à divers travaux sur la colombophilie et s'occupa de statistique agricole, ce qui lui valut la croix du Mérite agricole.

Il fut nommé à Amiens le 4 mars 1905, puis à Erreux en octobre 1908, ensuite à Lille en juillet 1911, et enfin au Havre le 1^{er} novembre 1912 où on lui confia la 2^e section.

M. Guillaume était à la fin de sa carrière et devait prendre sa retraite l'année prochaine.

La sympathie naturelle qui se dégageait de sa personne devait lui attirer bientôt toutes les amitiés. Il s'acquittait de sa mission avec beaucoup de tact et tous ceux qui passaient par son ministère étaient obligés de reconnaître sa parfaite correction, journalier/lement en rapport avec lui par exigences professionnelles, nous eûmes maintes fois l'occasion de nous féliciter de sa complaisance et de son amabilité.

Malgré l'austérité que lui imposait sa fonction, M. Guillaume avait gardé une âme d'artiste. Il occupait ses loisirs aux fleurettes de crayon et de l'aquarelle, et il étonna bien souvent ses amis par l'étonnante facilité avec laquelle il traitait, en quelques minutes, les traits caractéristiques de leur visage. Aussi son cabinet de travail était-il un véritable petit musée de peinture.

Nous regretterons longtemps les courtes visites que nous faisons, mais nous regretterons surtout l'homme affable et accueillant qui y présidait.

Quelques œuvres restent de lui : plusieurs tableaux très remarquables à une récente exposition locale et qui lui valurent un article élogieux de notre collaborateur Albert Herrenschildt; des œuvres charmantes, des contes et poésies qui signent Guy de Boumont.

M. Guillaume laisse une veuve et un fils, un artiste aussi, auxquels nous offrons nos plus sympathiques et nos plus vifs sentiments de condoléances.

La levée du corps sera faite le jeudi 2 avril, à 8 heures du matin, l'inhumation ayant lieu à Arc-en-Barrois.

Assistance publique

M. FIRON et PAUL, sous-inspecteurs de la Seine-Inférieure, sont inscrits au tableau d'aptitude pour le grade d'inspecteur de l'Assistance publique.

Tous deux sont en outre inscrits pour la 1^{re} classe du grade de sous-inspecteur.

Syndicat de la Boucherie du Havre

Le Syndicat de la Boucherie du Havre donnait ces jours-ci, dans les salons de l'Hôtel Moderne, son banquet annuel, suivi d'un bal, sous la présidence de M. le docteur Vigne, adjoint, représentant M. Goussier, maire, absent pour raison de santé.

Ce fut une fête très réussie à laquelle se pressaient de nombreux invités et où ne cessa de régner la plus cordiale et la plus franche gaieté. Le bal se termina fort avant dans la nuit. Il faisait même jour quand les derniers invités se retirèrent.

A l'issue du banquet, une quête fut faite qui produisit la somme de 116 francs. Cette somme a été répartie en parts égales aux œuvres de bienfaisance suivantes: Bureau de bienfaisance, Œuvre de la Goutte de Lait, les Enfants abandonnés de Sanvic, Œuvre de l'Espérance de Nuit.

Les œuvres bénéficiaires nous prient d'exprimer leurs remerciements aux membres de la Chambre syndicale de la Boucherie pour la générosité de leurs intentions.

POUR MONTRE-BRACELET

VOYEZ LE CHOIX ET LES PRIX CHEZ GALIBERT, 16 Place de la République. 100 MODÈLES de 12 à 900 fr. Marche et Ressort garantis 3 ans

SENAT

Séance du 31 mars M. ANTOIN DUBOIS, président.

La Défense nationale La discussion du projet autorisant les ministres de la guerre et de la marine à engager des dépenses non renouvelables en vue de pourvoir aux besoins de la défense nationale est censée épuisée.

Le projet de gouvernement prévoit 4 milliard 400 millions de crédits; la Commission du sénat a conclu à l'approbation de 500 millions seulement.

M. MILLIÈS-LEROUX monta à la tribune afin d'exposer l'économie du projet.

Il rappelle les conditions dans lesquelles le programme militaire et naval fut élaboré. Le programme soumis au Sénat comporte 4,400 millions de dépenses, les gouvernements proposent d'en voter un complet, mais la Commission sénatoriale s'élève contre le défaut de dotation de ce compte et ne peut proposer l'adoption du système.

Elle est d'avis qu'il faut régulariser les dépenses antérieures sur l'exercice 1914 et proposer pour 1914 l'ouverture de crédits au projet de douzièmes provisoires pour le budget de la guerre. Quant aux dépenses de la marine qui sont assurées sur des crédits ouverts au budget et par un compte spécial, le gouvernement a décidé de fonder le compte spécial de la marine avec celui de la guerre.

La Commission répond également ce système et son projet confient toutes les dépenses ouvertes dans la loi de finances. M. Henri Michel a combattu les dépenses de la marine, mais M. Chautemps, dans un discours très applaudi, a démontré la nécessité de garder notre maîtrise de la Méditerranée. Pour la conserver il faut accroître le programme de 1913. Le budget de la marine de 1914 s'élève pendant quelques années jusqu'à 700 millions.

M. NOUVELLES, ministre de la guerre, déclare que le gouvernement se rallie au système de la Commission.

M. MILLIÈS-LEROUX tout en déplorant la situation faite au Sénat que l'on oblige en fin de session à se prononcer sur des projets de cette importance demande au Sénat de ratifier le vote de sa Commission.

M. TRUVELLE constate que l'insuffisance des ressources du budget va se trouver portée à 1,200 millions par l'adoption des crédits demandés au Sénat.

Le projet est ensuite voté à l'unanimité.

Les Crédits du Maroc

Le Sénat examine ensuite les crédits supplémentaires et extraordinaires concernant les opérations du Maroc.

M. DE LAMARZELLE critique notre politique au Maroc et M. CHATELAIN en fait au contraire l'éloge et le Sénat vote les crédits par 279 voix contre 9.

Le Sénat adopte la proposition tendant à autoriser le Conseil municipal à allouer à ses membres une indemnité annuelle puis on revient au projet de défense laïque.

La Défense Laïque M. DE LAMARZELLE continuant son discours commencé la veille, défend l'enseignement religieux.

Les observations se prolongent, la suite du discours est renvoyé à jeudi.

La séance est levée à 7 h. 45. Séance jeudi.

mais par pure politesse et comme maître de maison.

Oh! M. de Clamareins n'est réellement occupé que d'une seule femme, on sait cela.

Il fit signe à Torribio, qui partit pour aller promener de nouveau son plateau à travers les salons.

Guinbard garda un instant le silence, puis s'adressant à Gontran:

— Où demeure la marquise de Caravan? lui demanda-t-il.

— Rue de Verneuil.

— Un hôtel?

— Oui.

— Veuve, n'est-ce pas?

— Depuis plus d'un an.

— Et son vieux mari mort dans son château du Dauphiné?

— Vous êtes parfaitement renseigné.

— Je le crois.

— Voulez-vous que je vous donne tout cela par écrit?

— Inutile, je viens de l'imprimer là et c'est pour toujours.

Puis se levant:

— Je vais reprendre ma promenade autour des jolies femmes et surtout autour de la belle marquise, près de laquelle je suis fort surpris de ne voir voltiger aucun soupirant, car elle est terriblement belle.

Et il alla se perdre dans la foule.

Gontran le suivit des yeux, puis son regard resta fixé sur un point, et bientôt son âme demeura si complètement absorbée sur ce point unique, qu'il oublia tout, jusqu'à Marcel, assis à ses côtés.

Cinq minutes s'écoulèrent ainsi, puis Marcel, qui observait son ami avec une surprise inquiète, lui dit tout à coup:

— Qu'es-tu donc, mon cher Gontran? Le jeune homme tressaillit comme sortant d'un rêve, et se tournant vers Marcel:

— Mais rien, dit-il, en essayant de sourire, j'étais simplement tombé en contemplant devant le ravissant tableau que forment toutes ces jolies femmes, si adorables avec leurs épaules nues, leur éblouissante fraîcheur, leurs yeux noirs ou bleus, étincelants comme des fragments de jais et de saphir.

Marcel le regarda un instant fixement, puis lui jeta la main:

— Très joli ce que tu dis là, seulement tu n'en penses pas un mot.

— Comment! tu sais cependant que de tout temps j'ai professé un culte pour ce sexe charmant qui...

— Oui, je sais cela, mais aujourd'hui c'est sur une seule que s'est concentré ce culte que tu voulais autrefois à toutes les femmes.

— Qui dit cela? s'écria Gontran en riant de nouveau.

— Personne, je viens de le deviner à l'instant même.

— Bah!

— Pendant plus de cinq minutes, ton regard était resté fixe de ce côté, en effet, mais sur un seul point, sur une seule femme: il s'agit donc d'un amour sérieux, et sans savoir quelle est celle que tu aimes, je te plains d'avance, car pour que cette passion te possède à ce point, tu jadis si insouciant et si léger, il faut que la femme qui t'a inspiré soit un ange, une

créature adorable entre toutes, et cela m'entraîne pour toi.

Gontran ne répondit pas.

— Elle est mariée? demanda Marcel en baissant la voix.

— Et c'est un amour vrai?

— Oh! soupira le jeune homme en plongeant sa tête dans ses deux mains.

Ce geste et cette sourde exclamation exprimaient plus éloquentement que toutes les paroles, la grandeur du sentiment qui l'avait envahi.

Il releva la tête et se tournant vers Marcel, les traits pâles et altérés:

— Qui t'as raison de me plaindre et de l'effrayer pour moi, lui dit-il, car cette que j'aime est si belle, que jamais peintre, jamais statuaire, jamais poète n'ont rien créé d'aussi parfait, et sa beauté est le moindre de ses séductions. Si tu l'entendais parler! Ah! mon ami, quelle séduction! quel charme pénétrant! quelle adorable musique! Sa voix est un enchantement et suffirait seule à vous rendre fou d'amour, et sa grâce, son regard, son sourire, tout est si digne et si poétique en elle, et l'on passerait des heures à la contempler à genoux, en extase, comme quelque chose de divin qui effleure la terre en passant et qui va s'élever pour toujours.

les miens, empreints, non d'amour, mais d'un peu de pitié.

— Malheureux! tu es fou.

— Peut-être.

— Ou cette femme est telle que tu la peins, ou ton imagination exaltée outre mesure l'a créée ainsi; dans l'un ou l'autre cas cet amour-là ne peut te conduire qu'à désespérer et à la folie.

— C'est ce que je me dis quelquefois.

— As-tu au moins quelque espoir d'être aimé un jour?

— Jamais.

— Alors, mon pauvre ami, c'est un grand malheur que cet amour-là.

— Presque un être, mais il y a de grandes joies dans le martyre.

Il reprit après un silence:

— Et sais-tu ce qui m'a poussé à l'impression de mépris et de honte que m'avait laissé un amour indigne et dont je voulais me débarrasser à tout prix, même au prix de mon repos? C'est pour cela que je me suis mis à aimer la plus parfaite, la plus chaste, la plus idéale des créatures, seul moyen d'oublier, par la comparaison et la violence du contraste, la créature odieuse, sans cœur, sans âme, sans élévation que j'avais eu la folie d'adorer un instant, et que je regarde aujourd'hui avec autant de stupeur que d'indifférence, me demandant comment j'ai pu être aussi aveugle pour ne pas voir tout de suite les instincts odieux, les penchants vulgaires, la soif du commun et du terre à terre, les appétits égoïstes que cache sous des dehors assez séduisants cette femme que j'ai peut-être désiré, mais qu'on ne saurait

aimer et qui, au reste, ne comprend pas autrement l'amour.

— Et cette femme n'est plus rien pour toi?

— Rien qu'un sujet d'étude, et elle confirme toutes mes observations sur l'influence de la tache originelle, gâtée dont elle est atteinte et qui, dans le principe, a étouffé en elle le germe de tous les sentiments élevés et développés tous les instincts bas et vicieux.

Gontran se tut tout à coup et un léger frisson parcourut tout son corps.

— La voilà! murmura-t-il tout bas.

— Laquelle? fange ou le démon?

— L'ange.

Deux femmes s'étaient arrêtées au milieu de la baie qui s'ouvrait entre la grande salle de bal et le petit salon où causaient en ce moment les deux amis.

La plus âgée des deux était la baronne de Karriol, déjà connue du lecteur.

L'autre était une jeune femme de vingt-cinq ans environ.

(A suivre).

L'Esprit des Annonces

La jolie Léna Bruza est

Les faits ont été racontés de la façon suivante par M. le commissaire Wolland, qui était en cause.

M. Chauvel, débitant, était venu me trouver à propos d'un litre de cognac qui lui avait été pris par un sieur Séron. Il m'avait déclaré que Séron avait agi par pure plaisanterie, et qu'il ne porterait pas plainte si le dit Séron consentait à lui payer le prix du cognac et à verser cinq francs au Bureau de bienfaisance.

Le brigadier de gendarmerie cité comme témoin a rapporté la déclaration que lui avait faite M. Chauvel, lequel aurait dit que le commissaire lui avait demandé s'il entendait absolument porter plainte ou si aucun arrangement n'était possible.

Il n'en est pas moins exact que l'acte du commissaire était illégal et que, comme l'a fait justement remarquer M. le procureur de la République, lorsqu'un vol est commis, le devoir du commissaire de police est de dresser un procès-verbal et de le transmettre.

Tel est l'incident d'audience qui s'est produit le 30 courant.

Audience du 31 mars 1914

Présidence de M. TASSARD, vice-président L'ŒIL DE LA POLICE

Toujours à l'affût des captures intéressantes, les inspecteurs de la Sûreté, Leveque et de la brigade de la Sûreté, ont eu l'occasion de saisir quatre individus, les nommés Blanchard, 17 ans, charbonnier; Henri Bouchard, 20 ans, ébéniste; Michel Logan, 25 ans, journalier; et Georges Friboulet, 24 ans, ajusteur, s'étaient présentés chez divers brocanteurs pour leur proposer la vente de 400 kilos d'antimoine.

Les quatre individus ci-dessus nommés ont été saisis par les inspecteurs de la Sûreté, Leveque et de la brigade de la Sûreté, qui ont constaté qu'ils étaient en partie recouvert de sable.

Les quatre individus ci-dessus nommés ont été saisis par les inspecteurs de la Sûreté, Leveque et de la brigade de la Sûreté, qui ont constaté qu'ils étaient en partie recouvert de sable.

Blanchard et Friboulet sont condamnés chacun à deux mois de prison, Pernoo et Logan à trois mois, Cogan à quatre mois de la même peine.

LE PRIX D'UNE GIFFLE ET D'UN COUP DE POING

Julius B... 39 ans, chauffeur, à la main droite. Le 9 mars 1914, il passait à bicyclette rue Emile-Renouf. Comme un jeune homme, M. Séguin, qui se trouvait devant lui, ne se dérangeait pas assez vite pour lui faire place, il lui porta une gifle. Puis le jeune homme ayant suivi, il se retourna, le saisit par le collet et, après l'avoir poussé dans une allée, il lui donna un coup de poing.

Cout: vingt-cinq francs d'amende avec sursis. Défenseur: M. Jennequin.

AUTRES AFFAIRES

François H... était ivre le 13 février dernier. Il se précipita chez un débitant de la rue Saint-Jacques, réservoir de l'Association, se livra à un préjudice des Tréfileries, le 11 mars 1914.

Un mois de prison.

Tribune des Syndicats

Chambre syndicale des Ouvriers selliers, bottiers, etc. - Aujourd'hui mercredi réunion générale, au Cercle Franklin, salle 1, à 20 h. 30.

Bulletin des Sociétés

Association des Anciens Elèves de l'Ecole supérieure de Commerce. - Services de Placement. - M. Gustave Alexandre, secrétaire et trésorier, a été élu en remplacement de M. Georges Mandier fils, résoré de l'Association, se trouvant en tournée à la disposition des camarades qui sont à la recherche de places. Il y a eu un grand nombre de demandes et leur fourniraient les indications nécessaires.

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 5, rue Caligny. - Téléphone n° 228.

Mercredi 1er Avril, Réunion du Conseil d'Administration. - Réunion extraordinaire le 3 avril, à 8 h. 1/2 du soir, à Franklin.

Cours Techniques Commerciaux

ALLEMANN (Prof. M. Fritz). - 2e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2; 3e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

Association Amicale des Travailleurs Mutualistes. - Réunion extraordinaire le 3 avril, à 8 h. 1/2 du soir, à Franklin.

La Consultation des Nourrissants au Sein. - L'Assemblée générale de la Consultation des Nourrissants au Sein aura lieu le jeudi 2 avril 1914, à 9 h. 1/2 du matin, dans la salle de la Lyre.

Service des Eaux. - (Arrêt d'eau). - Pour remplacement de vanne, les conduites d'eau des rues 15, 16, 17 et 18 avril prochain, de deux heures à six heures du soir, pour quelques heures.

La Fraternelle Laïque. - Perceptions des cotisations demain 2 courant, de 8 h. à 11 h. 1/2.

Cercle musical havrais. - Répétition générale ce soir, à 8 h. 1/2. Communications diverses.

Cercle d'Etudes Musicales. - Ce soir à 8 h. 1/2, 45 minutes précises, répétition générale. - Présence obligatoire. Distribution de souvenirs aux sociétaires.

Harmonie de la Compagnie générale Transatlantique. - Les Sociétés et les Comités qui désirent demander le concours de l'Harmonie, devront s'adresser à M. Laherrière, inspecteur de la Compagnie Générale Transatlantique, 89, boulevard de Strasbourg.

Casernes des Sapeurs-Pompiers: Reconstruction. Adjudication. - Le mode d'application de la clause relative à la faculté de résiliation est insérée au cahier des charges de la construction d'une caserne de sapeurs-pompiers au Havre, pour les lots de maçonnerie et ciment armé, couverture et plomberie, serrurerie et quincaillerie, mode d'application des clauses de factures relatives à l'adjudication desdits travaux, à partir de la date de l'adjudication et desdites factures, ainsi que des demandes d'interprétation qui ont pu nécessiter des précisions complémentaires sur le point spécial dont s'agit.

Conseil de Prud'hommes. - Revision des listes électorales: M. le maire de la ville du Havre, officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

Invité les patrons et associés en non collectifs, chefs d'atelier, contremaîtres, ouvriers et employés de diverses professions comprises dans toutes les catégories de l'industrie et du commerce, à se présenter à la mairie, bureau des élections (pavillon Ouest, en sous-sol), du 1er au 15 avril prochain, les jours ordinaires, de neuf heures à midi et de deux à sept heures du soir, à l'effet de réclamer leur inscription sur la liste des électeurs au Conseil de Prud'hommes de la ville du Havre.

Invité également les électeurs inscrits, qui auraient changé de domicile, à faire connaître leur nouvelle demeure au bureau des élections.

Il leur rappelle que, d'après l'article 10 de la loi, les conditions générales exigées pour être inscrit sur lesdites listes, comme électeur ouvrier, employé ou patron, sont les suivantes: 1° Etre inscrit sur la liste électorale politique; 2° Etre âgé de 20 ans révolus;

ment doux pour elle; elle eût été complètement heureuse si, parfois, on lui bien quelque chose où elle ne voulait voir que le souvenir du passé, que l'évocation des bonheurs évanouis, et qui était, en réalité, l'immense besoin d'affection qui est chez tout être, chez la femme surtout, et à quoi l'amour des enfants ne suffit pas.

Et voilà que cela la prenait tout d'un coup, aujourd'hui que la paix du soir, tombant sur son jardin, éveillait au contraire en elle un trouble indicible et que le parfum de ses fleurs lui causait une griserie qui la poussait instinctivement vers la pièce attenante à sa chambre et qui était non seulement son cabinet de toilette, mais le réceptacle de ses provisions, de ses effets, de tout ce qu'elle tenait sous clef.

C'est là, au fond d'un placard, derrière des rangées de cartons, soigneusement étiquetés, qu'il y avait une cassette contenant sa vie d'autrefois, des riens, courtes lettres, bouquets tombant presque en poussière, bibelots gagnés à des fêtes foraines, et surtout des portraits, son portrait à lui, où il était si beau... leur portrait à tous deux... leur portrait à trois...

Il ne lui arrivait pas quatre fois dans une année de regarder ces photographies... Mais aujourd'hui... elle en éprouvait soudain le désir ardent; et ayant pour le moins une grande heure devant elle, elle s'était installée avec la cassette sur ses genoux, prenant ses souvenirs un à un les contemplant, les lisant... et presque séduite encore par ce fier sourire, par le regard vainqueur et caressant de ce beau portrait.

Exercer depuis trois ans, apprentissage compris, une profession dénommée dans le décret d'institution du Conseil et de résider dans le ressort de ce conseil des sapeurs-pompiers. Ne peuvent donc être inscrites, à un titre quelconque, que les personnes se rattachant à l'une des professions comprises dans les catégories visées dans les décrets constitutifs du Conseil de Prud'hommes de la ville du Havre.

Seront également inscrites sur les listes électorales les femmes de nationalité française réunissant les conditions d'âge, d'exercice de la profession et de résidence prévues par l'article 10 précité, et n'ayant encouru aucune des incapacités prévues aux articles 15 et 16 du décret organique du 2 février 1892.

Il leur rappelle également que, d'après l'article 6 de la loi du 1er juin 1893, nul ne peut être inscrit s'il se trouve dans un des cas prévus par l'article 15 du décret organique du 2 février 1892.

Classement de la rue Frédéric-Perquer. - Conformément à un arrêté de M. le préfet de la Seine-inférieure, en date du 19 mars, une enquête sera ouverte sur le projet de classement de la rue Frédéric-Perquer.

Le projet ci-dessus visé, avec les pièces à l'appui, sera déposé au secrétariat de la mairie, pendant 45 jours, du 1er avril au 15 du même mois, inclusivement, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance, tous les jours, aux heures des bureaux.

Association Sportive des P. T. T. - Réunion générale le jeudi 2 avril, à 21 h. 45, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, au cours de laquelle aura lieu la discussion de diverses questions importantes.

Association Sportive Havraise. - Ce soir, à 9 h. très précises, au siège social, Brasserie d'Or, réunion générale mensuelle. Présence obligatoire.

Cyclisme

Union Vélocipédique Havraise. - Les sociétaires sont informés que la réunion générale aura lieu le jeudi 2 avril 1914, à 8 h. 30 du soir, au siège social, Café de la Paix.

Union Vélocipédique Normande. - Les membres de l'U.V.N. sont informés qu'une réunion générale aura lieu le 1er avril 1914, à 9 heures du soir, au siège social, Café de la Paix.

Union Vélocipédique Sanolaise. - Demain jeudi 2 courant, réunion générale mensuelle, à 21 heures, au Café de la Paix.

Cross Country

Rowing Club Havrais. - La réunion mensuelle aura lieu le 2 avril au Café du Poste (près le Musée). Les sociétaires actifs sont instamment priés de bien vouloir y assister.

Courses à Saint-Ouen

Prix de Loing (steep-chase, à vendre aux enchères publiques). - 3.000 francs. - Distance: 3.800 mètres. - 1. Reporter, à M. James Ronan (W. Head). - 2. Odr (Powers). - 3. Le Balafre II (Maisonville).

Prix du Vexin (course de haies). - 4.000 francs. - Distance: 3.200 mètres. - 1. Patrick, à M. L. de Paula Machado (gittins). - 2. Ismen (R. Sauval). - 3. Rupestris II (A. Carter).

Elle retrouvait sa jeunesse, elle aimait encore... elle était aimée... Ah! murmurer-elle avec une sourde plainte, pourquoi cette femme... Car sans cette enjouée m'ent-elle jamais abandonnée?

Et il se serait toujours auprès d'elle, peut-être pas meilleur qu'avant, sans doute, mais aimant, mais caressant... Et elle fut parvenue, grâce à cette occulte protection qui s'étendait à tout ce qui la touchait, à lui faire donner une situation, si modeste qu'elle fut, mais qui lui aurait constitué une vie honorable.

Elle retrouvait sa jeunesse, elle aimait encore... elle était aimée... Ah! murmurer-elle avec une sourde plainte, pourquoi cette femme... Car sans cette enjouée m'ent-elle jamais abandonnée?

Non placés: Remue Ménage, Coup de Mer, Galin, Evé, Il, Tanti II, Qui des Fleurs.

Prix de L'île de France (steep-chase). - 4.000 francs. - Distance: 3.400 mètres. - 1. Raton II, à M. A. Veil-Ficard (Parfroncm). - 2. Saint Guenoël (Zepplini). - 3. Libérateur (Bana).

Prix du Parisien (course de haies). - 4.000 francs. - Distance: 2.800 mètres. - 1. Ocyroë, à M. A. Veil-Ficard (Bana). - 2. Soir de Pâques (J. Bara). - 3. Pélérinon (Zepplini).

Prix de la Marne (Courses de haies - Handicap). - 4.000 francs. - Distance: 2.800 mètres. - 1. Hunter (Powers). - 2. Matchless (F. Williams). - 3. Fitz Ronald (R. Sauval).

Résultats Pari mutuel

CHEVAUX

1re Course. - 11 part. Reporter..... 28 - 16 30 - 11 - 7 50 Odr..... 21 - 10 50 Le Balafre II..... 34 50 - 18 50

2e Course. - 9 part. Patrick..... 87 - 18 50 - 43 50 - 8 - Ismen..... 13 50 - 6 50 Ruy..... 13 50 - 6 50

3e Course. - 10 part. Raton II..... 329 - 83 - 151 50 - 34 - St Guenoël..... 83 50 - 44 50 Libérateur..... 71 - 22

4e Course. - 8 part. Ocyroë..... 64 - 18 - 31 - 9 - Pélérinon..... 48 50 - 18 50 - 18 - Pélérinon..... 47 50 - 18 -

5e Course. - 7 part. Ululatum (Ec.)..... 23 - 19 50 - 11 - 11 50 Kizex Malcolm..... 27 - 17 50

6e Course. - 9 part. Hunter..... 127 - 39 50 - 49 - 13 50 Matchless II..... 61 - 25 - 25 - Fitz Ronald..... 20 50 - 10 -

Pronostics de la Presse

Le Tremblay, 1er Avril

Paris-Sport..... PRIX FRIVOLA Darling Boy, Pourquoi Pas.

Paris-Sport..... PRIX MADAME EUGENTINE Daudi, Mme Campden.

Paris-Sport..... PRIX CHAPLET Zéphyrus, Montagne.

Paris-Sport..... PRIX ROSICRUCIAN Gour Suprême, Mon Réve II.

Paris-Sport..... PRIX BEADSMAN Ardee, Hautot.

33: Louise LE SAINT, rue Jules-Masurier, 23; Agathe AVELINE, rue Lefèvreville, 32; Madeleine HAUTOT, rue Joseph-Morlet, 44; Roland COISY, rue du Docteur-Fauvel, 31.

Le plus Grand Choix TISSANDIER

3, Bd de Strasbourg (tel. 95) VOITURES dep. 35 fr. CYCLES COVENTRY-RACCO 165 fr. Valeur réelle: 240 fr.

DE CÉS

Du 31 mars. - Bernard BOURLET DE LA VALLEE, 43 ans, rue du Lycée, 14; Eugène GUILLAUME, 60 ans, commissaire de police, rue Bernadine-de-Saint-Pierre, 1 bis; Agathe RUELLO, veuve LE GOFF, 73 ans, sans profession, Hospice; Marie DUBOIS, veuve ANDRIEU, 67 ans, sans profession, Hospice; Juliette PANTAIN, épouse AVISSE, 45 ans, sans profession, rue des Vieux, 39; Marie LE GOAS, épouse LEON, 33 ans, sans profession, rue Beauverger, 18; Jeanne ETIENNE, épouse VACHER, 41 ans, sans profession, rue Jacques-Loyer, 3; Charles LEPELLETIER, 60 ans, propriétaire, rue Jacques-Loyer, 6; Léonie PAVIET-ROCHE, épouse WATTEBLED, 40 ans, sans profession, quai de Southampton, 23.

Spécialité de Deuil A L'ORPHEON, 13-15, rue Thiers

Vous êtes prié d'assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Charles LEPELLETIER

De la part de: M. Charles LEPELLETIER, sa Veuve; M. Auguste HENRI CARPENTIER; M. et M. Léonard GASSEN; Ses Filles et Gendres; M. Carl GASSEN, son Petit Fils; M. Clément LEPELLETIER, son Neveu; M. et M. Louis CARPENTIER, ses Neveux et Petits Enfants; M. Charles MOREAUX, ses Enfants et son Petit Fils; Ses Nieces; M. et M. F. DUFOUR; M. et M. Marie VANIER; M. et M. Louis ANOT; M. et M. Marie TRONEL; Ses Cousins et Cousines; Des Familles LAURENT, DUFOUR, VANIER; Ses Petits Cousins et Petites Cousines; Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

LA SALAMANDRE

Les actionnaires de la Compagnie La Salamandre, réunis en Assemblée générale ordinaire, le Mardi 31 Mars 1914, ont voté l'appel du deuxième quart du capital social.

THEATRE-CIRQUE OMNIA

AUJOURD'HUI CINEMA OMNIA PATHÉ

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPEUR

Avril

Avril

Avril

Avril

Avril

Avril

PETITE MAIN

que je vous parle avec ma franchise habituelle? - Certes, ma petite... J'ai compris, du reste: si j'allais disparaître tout à coup? - Moi aussi, fit Catherine, un peu sombre, je pourrais disparaître, et cela ne m'épouvanterait pas absolument, parce que vous seriez là, parce que je suis bien certaine qu'on ne s'occuperait pas seulement de notre Francine... et que l'amour qu'on a pour elle s'étendrait à ma chère Pauline!...

Elle retrouvait sa jeunesse, elle aimait encore... elle était aimée... Ah! murmurer-elle avec une sourde plainte, pourquoi cette femme... Car sans cette enjouée m'ent-elle jamais abandonnée?

Elle retrouvait sa jeunesse, elle aimait encore... elle était aimée... Ah! murmurer-elle avec une sourde plainte, pourquoi cette femme... Car sans cette enjouée m'ent-elle jamais abandonnée?

Elle retrouvait sa jeunesse, elle aimait encore... elle était aimée... Ah! murmurer-elle avec une sourde plainte, pourquoi cette femme... Car sans cette enjouée m'ent-elle jamais abandonnée?

ACTUELLEMENT Pour Dames, Fillettes et Enfants AUX FABRIQUES PARISIENNES

M. et M. Emile HUET, leurs enfants et petits-enfants; M. et M. Yvonne LAURELLE et ses enfants; M. et M. Louis POUPPEL, leurs enfants et petits-enfants; M. et M. Edouard HUET; M. et M. Paul HUET; M. et M. Paul BLANQUIN et ses enfants; M. et M. Alphonse HUET; M. et M. Léon HUET et leurs enfants; M. et M. Joseph HUET et leurs enfants; M. et M. Maurice HUET et leurs enfants; M. et M. Eugène HUET et leurs enfants; Et les autres membres de la famille. Renseignez les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de Monsieur François-Eugène HUET

M. et M. Maurice FOHET, la famille et les amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Maurice-Albert FOHET

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames A LA DRAPERIE D'ELBEUF

Imprimerie du Journal LE HAVRE

LA SALAMANDRE

THEATRE-CIRQUE OMNIA

AUJOURD'HUI CINEMA OMNIA PATHÉ

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPEUR

Avril

Avril

Avril

Avril

Avril

Avril

Avril

Avril

2 Ascenseurs desservent nos cinq Etages de Ventes

GALERIES DU HAVRE

Les plus beaux et les plus Grands Magasins du Nord-Ouest

TOUT Y EST PLUS ELÉGANT ET MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS

Demain JEUDI Seulement

NOUVEAUTÉS

Advertisement for clothing and accessories including Rayons de Trousseaux pour Messieurs, Chemises, Caleçons, Cravates, Cannes, Rayons de GANTERIE, Rayons de CHAUSSURES, Rayons de BLANC, Rayons de LINGERIE, Rayons de LAINAGES, and Jolie Draperie.

Continuation de notre IMPORTANTE VENTE

D'AMEUBLEMENT

Demain Jeudi, CLOTURE

TERME de PAQUES

JUSQU'AU 11 AVRIL d'IMPORTANTES RÉDUCTIONS seront CONSENTIES sur les Articles suivants :

Salles à Manger - Chambres à Coucher - Meubles de Salon - Meubles de Bureau - Lavabos

Les Marchandises bénéficiant de différences se distinguent par des Etiquettes à BANDE verte témoignant de SACRIFICES CONSIDÉRABLES

ADMINISTRATION DES POSTES - La dernière levée des correspondances pour le Sénégal, le Brésil et la Plata par paquebot français partant de Bordeaux, sera faite au Havre, bureau principal, le 3 avril, à 12 heures 5.

NOUVELLES MARITIMES - Le st. fr. Saint-Marie, ven. de Bougie, est arr. à Alger le 29 mars. Le st. fr. Saint-Philippe, all. de Huéla à Rouen est passé à Baffleur le 31 mars à 12 h.

Terre-Neuviens et Islandais - Les terre-neuviens (tempois Notre-Dame-de-Low-de) et Saint-Joseph ont été signalés à Prævic Point, le premier le 25 mars et le second le 29.

Table with 2 columns: Date and Description of maritime events. Includes 'Marégraphie du 1er Avril' and 'OUVERTURE DES PORTS DU HAVRE Du 1er Avril 1914'.

Port du Havre - Mars Navires Entrés ven. de 30 st. norw. Vigdis, Jacobsen. Neweastle - 31 st. fr. Port-Bail, Hollet. Boulogne - 1 st. fr. Caravelle, all. des Antilles au Havre, est rep. de Nantes le 30 mars.

Descendus de Rouen : Le 30 : st. fr. Marquis-de-Lubrac ; st. ang. Gorsefield. Le 31 : st. fr. Astrée ; st. holl. Willy.

COMMERCES

capés - Les cours du terme accusent, à trois heures et quart, une hausse générale de 1, sur la veille. Ventes 30,000 sacs. A cinq heures et demie, la cote repartait 25 centimes.

BULLETIN DES HALLES

MERCURIALES - HAVRES (Marché Notre-Dame) le 31 mars. Cours des Légumes. Pommes de terre : Saucissons du pays... 100 kil. 17 - 19 - Oignons... 40 - 42 - Carottes... 8 - 9 - Navets... 8 - 9

MARCHÉS AUX BESTIAUX

Table with 4 columns: Animaux, Amont, Vendus, Poids moyen. Includes 'MARCHÉ AUX VEAUX de Mardi' and 'PARIS (La-Villette), mardi 31 mars'.

Table with 4 columns: Mois, Précédente, Clôture, Précédente, Clôture. Includes 'PARIS 31 Mars' and 'SPÉRIEUX'.

VENTES PUBLIQUES

CHEMINS DE FER DE L'ETAT - Vente publique aux enchères d'Herbes exsues. Le Jeudi 2 avril 1914, à quatorze heures, à Paris, 55, rue de Valenciennes, au lieu dit 'Fermé de Saqueuse'...

AVIS DIVERS

Les petites annonces AVIS DIVERS maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50 chaque. Cession de Fonds - Suivent acte en date s. p. du 29 mars 1914, M. et M^{me} Legrey et vendent à une personne y dénommée 'Fonds de Café-Débit Restaurant'...

CYCLES & MOTOS R. MOREL - HAVRE - 68 et 70, Rue d'Éretat - HAVRE. DANS VOTRE INTÉRÊT, N'ACHETEZ RIEN sans avoir consulté les CATALOGUES 1914. Automoto, Armor, Atmos, St-Georges et New-Hudson.

ON DEMANDE pour courses et petit travail de bureau JEUNE HOMME de 13 à 14 ans. Bonnes références exigées. S'adresser 112, rue du Lycée. (8857)

ON DEMANDE Bonne Vendeuse au courant du commerce pour étages extérieurs. S'adresser au bureau du journal. (8873)

ON DEMANDE DAME de 25 à 30 ans, pour s'occuper du commerce, références exigées. S'adresser, 124, rue de Normandie (Le Havre). (8872)

ON DEMANDE de suite une JEUNE FILLE au courant de la vente pour travaux de dames, connaissant la broderie et la préparation. Bonnes références exigées. A LA PERVENGHE, 18, rue d'Ingouville, Havre. (8871)

ON DEMANDE BONNE COUTURIÈRE pour journée de bureau et sachant faire le n^o 1 et la lingerie. - Prendre l'adresse au bur. du journal. (8872)

ON DEMANDE DES JEUNES OUVRIÈRES pour faire marcher des machines, et en commis pour faire les courses. Prendre l'adresse au bureau du journal. (8876)

ON DEMANDE APPRENTI MODISTE UN JEUNE HOMME de 14 à 15 ans. Prendre l'adresse au bureau du journal. (8812)

ON DEMANDE des APPRENTIES et une JEUNE FILLE pour les courses. S'adresser au bureau du journal. (8842)

ON DEMANDE de suite de petites APPRENTIES M^{me} LEROUX, 17, rue d'Ingouville. (8870)

ON DEMANDE AU BUREAU MODERNE 2, rue Joinville, Télép. 8-11. cuisinières, valets, femmes de chambre, bonnes d'enfants, bonnes non couchées, bon n. Paris, nombreuses bonnes à l'heure pour maison ou bureau et commerce, jeunes gens de 16 à 18 ans pour places diverses, etc. (8886)

ON DEMANDE une demoiselle de magasin, au courant du commerce, de bonnes ouvrières repasseuses et une bonne à tout faire. Prendre l'adresse au bureau du journal. (8882)

ON DEMANDE une Cuisinière faisant du ménage, couchée ou non. Inutile de se présenter sans de très bonnes références sur sa place. S'adresser au bureau du journal. (8812)

ON DEMANDE pour Café-Restaurant, une forte jeune Fille de 18 à 22 ans. Références sérieuses exigées. Prendre l'adresse au bureau du journal. (8812)

ON DEMANDE Une Bonne à tout faire de 20 à 25 ans. Références sérieuses, et une jeune fille de 15 à 16 ans désirent apprendre le commerce présentée par ses parents. Maison CORNET, 19, place de l'Hôtel-de-Ville. (8867)

ON DEMANDE une BONNE à tout faire de 18 à 25 ans, très propre, pour ménage de deux personnes ; pas de cuisine à faire. Se présenter de 9 h. à midi, au LOUVRE DENTAIRE, 19, rue d'Éretat. (8871)

ON DEMANDE une BONNE de 18 à 25 ans, très propre, pour ménage de deux personnes ; pas de cuisine à faire. Se présenter de 9 h. à midi, au LOUVRE DENTAIRE, 19, rue d'Éretat. (8871)

ON DEMANDE un LIVREUR pour livrer du lait, au courant du commerce, sachant conduire pour livrer en campagne. S'adr. au bureau du journal. (8883)

ON DEMANDE un LIVREUR pour livrer du lait, au courant du commerce, sachant conduire pour livrer en campagne. S'adr. au bureau du journal. (8883)

ON DEMANDE APPRENTI BOUCHER de 15 à 16 ans, présenté par ses parents, gagnant de suite. S'adresser chez M. MABILLE, 5, place Saint-Vincent-de-Paul. (8842)

PETIT COMMISS - demandé pour faire les courses. S'adresser de 9 h. à 12 heures, Photo L. DUPRE, 114, rue de Normandie. (8872)

ON DEMANDE Un Jeune Homme présenté par ses parents S'adresser au bureau du journal. 31, rue (8851)

ON DEMANDE un Jeune Homme de 15 à 16 ans, pour courses et courses S'adresser rue Anfray, 6, 1^{er} étage. (8833)

ON DEMANDE de suite, Premier Etage dans pavillon, centre, coin à louer à pièces meublées, jardin. Pension à volonté. Ecrire : DAVID, au bureau du journal. (8854)

ON DEMANDE à acheter d'occasion une CABANE DE PLAGE, démontable. Ecrire au bureau du journal, aux initiales 'D. S.'. (8882)

A LOUER de suite un BON CERCLEVAL pour cultiver la terre pendant quelque temps, contre très bon salaire et nourriture. Faire offres à Lucien LEGAILLIE, à Fontaine-la-Mallot, par Montliville. (8881)

ON DEMANDE de suite un BON CERCLEVAL pour cultiver la terre pendant quelque temps, contre très bon salaire et nourriture. Faire offres à Lucien LEGAILLIE, à Fontaine-la-Mallot, par Montliville. (8881)

OCCASIONS - 28, RUE THIERS, 28 SANVIC 1 Garde-robe marié, bonne occasion. 25 fr. 1 Bonne Cuisinière av. bain-mari-cult. 40 - 1 Violon, Supérieur, bonne occasion... 17 - 1 Lit de fer, 1 personne et bon sommier 11 - 1 Lit de fer, 2 personnes, et bon sommier 30 - 2 Grands Baquets... 2 fr. et 3 50 2 lits fer, enfants, avec fleches, 3 fr. et 4 fr. 2 lits fer, enfants, avec fleches, 3 fr. et 4 fr. 1 Lit de bois, 2 personnes, et sommier 18 - (8878)

OCCASION - UNE MACHINE à COUDRE Singer, en bon état de marche, avec coffret et tiroir. - Prix 75 fr. S'adresser chez O. VIGOR, 63, rue Thiers. (8872)

A VENDRE PETITE MACHINE à VAPEUR pour canal, force 7 chevaux. S'adresser à bord du yacht Simone, bassin du Commerce. 1.4.8.11 (8851)

A VENDRE POULICHE d'un an, demi-sang munie de sa Carte d'identité S'adresser au bureau du Journal. (8878)

MOBILIERS - A l'occasion du terme de Paques Grand choix de lits à 2 personnes, noyer, acacia, chêne, pitchpin avec sommier, matelas laine traversin, 2 oreillers plume, rectangle 75 fr. - Lit fer et cadre en fer, pour 1 m. 30, sommier métallique, valeur 150 fr., pour 90 fr. - Lit fer et cadre, 1 m. 15, sommier toile, extra valeur 85 fr., pour 65 fr. - Lits-cage depuis 10 fr. 15 fr. - 2 fr., 25 fr. - Matelas traversin depuis 10 francs, 15 fr. et 20 fr. - Armoire chambre 2 portes, 50 fr. - Buffet vitré 35 fr. - Fourneaux de cuisine depuis 15 fr., 25 fr., 40 fr., 65 fr., 75 fr. - Forge portative 35 fr. - Secrétaire acacia 50 et 75 fr. - Fourneaux 10 et 15 fr. - Piano avec disques 40 fr., valeur 100 fr. et quantité d'autres objets. 59, rue Thibaut, Havre

Très jolie Chambre à coucher Louis XV noyer 1650, composée de 1 grand lit de milieu, 1 beau sommier, armoire à glaces bisautées, 2 portes 1 m. 30 de large, entièrement démontable - 450 fr. - 1 table de nuit noyer rose. - Lit fer et cadre, 1 m. 15, sommier toile et bronze avec chambre Empire grand armoire glaces 2 portes, démontable, grand lit de milieu, sommier - 450 fr. - Miroir, table de nuit, 2 chaises de style. S'adresser cours de la République, 54 (rez-de-chaussée) (8862)

A SAISIR AVANT PAQUES SALLE à MANGER noyer sculpté, composée de 1 table de milieu, 2 chaises, 2 fauteuils, 2 portes, 1200 francs. 540 francs. JOLI RÉGULATEUR Carlton Westminster A vendre neuf très bas prix S'adres. cours de la République, 54 (rez-de-chaussée) (8878)

A VENDRE MEUBLES DE SALON Acajou S'adresser au bureau du journal. (8882)

DEUX BICYCLETTES Homme et Dame, occasion rare, très peu roulé, à enlever de suite, 95 et 100 francs. S'adresser 45, quai de Sévres, au 1^{er} étage. (8862)

BONNE OCCASION 2 bonnes bicyclettes, homme et dame, Machine à coudre Centrale, on pourrait fournir du travail assuré en confection. On demande jeune fille sachant un peu coudre pour la confection, payée de suite. A. CAUVIN, rue de Normandie, 19. (8892)

A VENDRE JOLIE VILLA vrais, construction neuve, confort moderne, vue splendide. Prix d'occasion : 26.000 fr. S'adresser à M. MÉTRAL, 5, rue Edouard-Larue. (8887)

A VENDRE BELLE MAISON NEUVE bien située, caves, fosse, w.c. à chaque étage, rapport actuel 3,70 fr. pouvant facilement atteindre 4,300 fr. Prix : 46.000 fr. S'adresser à M. MÉTRAL, 5, rue Edouard-Larue. (888)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT (Service d'Hiver modifié fin Janvier 1914)

Table with 4 columns: GARES, Ligne du Havre à Saint-Valéry, and various train routes and schedules.

La CONSTIPATION

La Constipation est une affection très répandue et particulièrement fréquente chez les femmes. Elle consiste dans le fait de ne pas aller quotidiennement à la selle, aussi bien que dans les selles journalières peu abondantes dures ou peu odorantes. On se soucie malheureusement trop peu de la Constipation. Et pourtant si l'on pouvait se rendre compte de son influence sur le système nerveux, si l'on se doutait que la plupart du temps, la perte d'appétit, la migraine, les névralgies, les vertiges, l'haleine mauvaise et fétide, les éruptions de la peau, les maladies d'estomac proviennent de la Constipation, si l'on réfléchissait que les détritons, les cendres de l'alimentation, les matières fécales, en un mot, par leur séjour prolongé dans l'intestin entraînent un arrêt de l'alimentation des cellules, que ces déchets, en se décomposant, se putréfiant engendrent des poisons, des toxines, que ces poisons repris par les mille branches des parois intestinales, se répandent et empoisonnent tout l'organisme entraînant des maladies redoutables bien souvent incurables,

ON PRENDRAIT GARDE A LA CONSTIPATION

LES PILULES DUPUIS

Aux Sucs de Plantes concentrés
GÉRISSENT LA CONSTIPATION
QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE

Il convient dans tous les cas de constipation de prendre chaque jour une PILULE DUPUIS pendant une semaine, et de recommencer chaque mois jusqu'à complète guérison.

Grâce aux Sucs végétaux dont elles sont composées, les PILULES DUPUIS agissent sur les humeurs grasses et épaisses qui entravent la digestion. Les PILULES DUPUIS éliminent la bile et les glaires qui se trouvent en trop grande abondance, elles débarrassent ainsi l'appareil digestif de toutes les impuretés qu'elles rejettent dans l'intestin. La bile continuant leur travail de déblaitement en expulsant toutes ces matières et en empêchant leur accumulation, Les selles deviennent alors régulières et abondantes, et grâce aux PILULES DUPUIS l'intestin devient libre.

L'emploi des Pilules Dupuis constitue un traitement souverain dans tous les cas de constipation nettement prononcés ; et c'est un infailible préventif auquel doit recourir quiconque a souci de sa santé.

1.50 la boîte de 30 pilules dans toutes les bonnes pharmacies et au dépôt général, pharmacie BAILLEUIL, à Lille ainsi que chez les dépositaires suivants :

SEINE INFÉRIEURE. — Rouen : Bonvalet, Coperot, Damoy, His, Hne, Julien, Lefevre, Merlin, Matusefere, Molot, Nallet et Milvoy, Rabel, Travers et Coleu, Vivet, Arques : Gousselin, Annate, Truffert, Barantin ; Duhazé, Neuville ; Gisors : Gousselin, Barantin ; Evreux : Cousin, Dieppe : Paris, Duclair ; Bobée, Elbeuf ; D. Brulle, Harleur ; Dieppe : Thumelle, Evreux : Dufranco, En : Léger, Pécam ; Gousselin ; Gravelle ; Le Boulme ; Hautot ; Maromme ; Fortin, Montivilliers ; Martini, Montville ; Hérouville ; Gisors : Valois ; Pavilly ; Léger, Petit, Petit-Quilly ; Delançois, St-Etienne-du-Rouvray ; Dunoyer, Sotteville ; Devalmont, Dieler, Fallie, Goudier, Le Tréport ; Gailard, Ternisien.

ÉURE. — Bourg-Achard : Vaudry, Breteuil ; Briard, Conches ; Bressand, Gisors ; Courtois, Lieurey ; Lanchon, Lyons-la-Forêt ; Duvalier, Routot ; Ayonde, Verneuil ; Guillaugault, Vernon ; Véron.

CALVADOS. — Caen : Besnier et C, Dupont, Husson, Lisieux : Hamon, Tardif, Lambert, St-Pierre-sur-Dives : Deais.

Approvisionnements Alimentaires -
Fabrique de Conserves
CHARCUTERIES et SALAISONS
A. CHARPENTIER & C^o
7, Rue Thibaut et 92, rue Jules-Lecœur, Le Havre

La Maison informe MM. les Hôteliers, Restaurateurs, Epiciers de gros, et grossistes détaillants que, possédant une installation toute moderne et spéciale, elle vend des produits de qualité et de toute première fraîcheur, conforme à la loi sur la répression des fraudes, du 1^{er} août 1905 et de l'arrêté du 28 juin 1912, et de ce fait, offre à tous la meilleure garantie à eux-mêmes ainsi qu'à leurs clients.

MM. les Commerçants qui désirent entrer en relations commerciales avec notre Maison sont priés de bien vouloir nous écrire à l'adresse sus-indiquée. Nous nous empresserons de mettre à leur disposition tous les renseignements complémentaires qui leur seront nécessaires.

Services quotidiens et réguliers de livraisons dans le Havre et la banlieue. T. 9-587

VERMOUTH FLORE
Marque de premier ordre
BITTER TOPAZE
Choix extra

Vente en Gros : P. DANVERS, Havre (5399)

VIEUX DENTIERS
AVIS

Les personnes qui ont des VIEUX DENTIERS à vendre, même brisés, pourront s'adresser au 52, rue de Normandie, au 1^{er} étage, au Bureau de la Maison au Havre, qui s'occupe exclusivement que de l'achat de dentiers. Conditions avantageuses. SE HATER. 29.30.31.14.2 (5762)

M^{me} ANDRÉANI
Voyant - Corse - Astrologie
Dit les noms et dates - Lignes de la main - Tarots - Cartes étrangères
Tous les jours de 9 h. à 6 h. - D. dimanche jusqu'à 5 h.
7, rue Palestro (Villa l'Harmonie)
Sainte-Adresse, près la Poste
Traite par Correspondance (58912)

Vous avez sûrement
des vieux bijoux cassés ou Or des vieux dentiers d'Argent dont vous ne savez que faire et qui dorment au fond d'un tiroir. Apportez tout cela chez

LELEU, 40, rue Voltaire
qui achète le plus cher avec un sans cesse. Achat très cher de vieux dentiers même brisés (5347)

AVEZ-VOUS DES INQUIÉTUDES ?
M. H. KHODJA, Médium-Spirite
se tient à la disposition des personnes désireuses d'obtenir des explications sur tout ce qui concerne les mystères de la vie.
Reçoit tous les jours, de 9 heures du matin à 8 heures du soir
18, rue Saint-Victor, près l'Église Saint-Vincent-de-Paul, Havre. (58182)

VIEUX JOURNAUX
A VENDRE aux 100 kilos
S'adresser au bureau du journal.

POUR CÉDER
ou acheter un bon FONDS DE COMMERCE, au Havre ou dans la Région, adressez-vous, en toute confiance, à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 22, rue de Paris, au Havre. LMEY (6360)

LESSIVE "LA SALAMANDRE"
Parfumée à la Lavande

Les TIMBRES SERONT DOUBLÉS du 1^{er} au 8 AVRIL

SAVONNERIE CENTRALE
E. BINETTE FILS
Le Havre. - 32, Rue Casimir-Delavigne, 32. - Le Havre
SEUL DÉPOSITAIRE

MAGASINS DE VENTE :
32, rue Casimir-Delavigne ; 39, rue Dauphine ; 37, rue d'Estimauville ; 17, rue d'Inguoville ; 27, rue de Normandie ; 7, rue Paul-Marion ; 124, rue Gustave-Brindeau, LE HAVRE ; 7, rue de la République, SANVIC ; 2, rue Oscar-Germain, MONTIVILLIERS. - 22, rue Catin, HONFLEUR.

SAVONS & PRODUITS CHIMIQUES POUR LE BLANCHISSAGE
Lessive recommandée LA SALAMANDRE
Chlore, Extrait de Javel, Amidon, Borax, Bleu d'Outremer, Brosse de Ménage, etc.
CRISTAUX DE SOUDE, SEL DE SOUDE CAUSTIQUE ET CARBONATE
Savon Extra "LE FAUCON" 72 O/O d'Huile

CAVES GÉNÉRALES
Rhums

RHUM A. D. JOHNNY.	Le Litre	2 30
RHUM MONOPOLE	»	2 50
RHUM CHOPART.	»	3 »
RHUM CRÉOLE (Grande Marque Hors Concours) La	Bouteille	3 50
RHUM ROUSSEAU très vieux	»	5 »

LA SANTÉ PAR LES PLANTES
Toutes les DOULEURS
Névralgies, Rhumatismes, Goutte
Sciatique, Lumbago, etc.
Sont soulagées immédiatement et guéries radicalement sans que la santé générale en souffre, sans que le fonctionnement de l'estomac en soit dérangé le moins du monde.
Vos tortures cessent immédiatement !
La Faculté le reconnaît, des milliers de malades le proclament, si vous faites usage des maintenant du
REMÈDE DE FAMILLE SALACROU POUR DOULEURS
La Boîte : 3.50, franco à domicile : 3.75. Les trois boîtes franco : 10.50.
La Cure complète, soit 10 boîtes : 30 francs.
Camille SALACROU, spécialiste, 71, Rue Casimir-Delavigne, Le Havre.
Demandez la Brochure gratuite "La Santé par les Remèdes de Famille".
Les Remèdes de Famille Salacrou sont à base de Plantes.



On vous attaque
Défendez-vous !

Vous êtes attaqué par ce grand mal-facteur qu'on appelle le RHUME ? Ne faites pas fi de lui comme d'un ennemi négligeable. Vous toussiez, et avant que vous ayez pu vous en douter, vous serez devenu la proie de l'influenza ; et vous voilà candidat à l'asthme ou à la phthisie.

Il vaut mieux prévenir que guérir. Au moindre toussotement, à la toux la plus légère, au premier éternuement, au plus petit frisson ; en un mot, dès que vous avez pris froid, recourez au célebre et infatigable

Sirop de l'Abbaye "Akker"

Convent Santa Paulo. Vous vous défendez, ainsi, contre toutes les maladies de la poitrine, de la gorge et des poumons, l'asthme, la bronchite, la pleurésie, la coqueluche, la toux la plus opiniâtre, le rhume négligé, l'influenza et en même temps vous préviendrez la phthisie. Vous détruirez les germes microbes et vous tonifierez vos bronches. Absoluement inoffensif.

En vente dans toutes les pharmacies : flacon de 50 gr. 4 francs, de 100 gr. 7 francs. Expier la signature L. AKKER. Dépositaire général : L. DANJOU, pharmacien à Lille (Nord).

Dépôt au Havre : Ph^o du Pilon d'Or, 20, place de l'Hôtel-de-Ville.

DENTIERS
BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE

52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse
Relait les DENTIERS CASSES ou mal faits ailleurs
Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures

Dents à 11.50 - Dents de 12 p. 50 - Dentiers dep. 35 f. Dentiers haut et bas de 140 p. 100, de 200 p. 100 f. Fournisseur de l'UNION ÉCONOMIQUE

FAIENCES - VERRES - PORCELAINES
Articles de Ménage

SEVESSAND FRÈRES
25, rue du Général-Faidherbe

VERRERIE SPÉCIALE POUR CAFÉS-DÉBITS
Articles pour Charcutiers - Pipes de terre anglaises
4.9.13.17.21.25.29c. (6594)

TEINTURERIE GÉNÉRALE
M. J. TRÉMIER, teinturier-dégraisseur, 64, rue Casimir-Delavigne, rappelle à sa nombreuse clientèle, ses maisons où elle trouvera du travail soigné.

AVIS UTILE
Le véritable Cataplasme de l'ex-Curé de Honfleur guérit Rhumatisme, Sciatic, Maux de reins, Toux, Bronchite, etc. Cinq cents ans de succès, des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité. Pour le recevoir franco, envoyer mandat de 0fr. 80, pharmacie GUILLOUET, 139, rue de Normandie, Le Havre. Me (5836)

REMISE A NEUF DE COLS ET MANCHETTES
Spécialité de Nettoyage à sec
NOIR pour DEUIL en 6 Heures
18.35m.1.8av (5800)

CESSION DE FONDS
Par acte s. s. privé en date du 26 mars, M. Edouard Faure a cédé à M. V. Maupas son Fonds d'Épicerie-Débit, qu'il exploite au Havre, rue de la République, n° 20. Bénéfice de possession et paiement comptant le 15 avril 1914. Election de domicile au Crédit de Normandie, mandataire des parties. (1^{er} avis.)

CESSION DE FONDS
Par acte s. s. privé en date du 27 mars, M. Georges Hebert a cédé à une personne y dénommée son Fonds de Bûches et Charbonnage, qu'il exploite au Havre, rue Frédéric-Bellanger, n° 70. Bénéfice de possession et paiement comptant le 25 avril 1914. Election de domicile au Crédit de Normandie, mandataire des parties. (1^{er} avis.)

CESSION DE FONDS
Par acte s. s. p. M. E. Davat a cédé à une personne y dénommée son Fonds de Boulangerie-Pâtisserie qu'il exploite au Havre rue d'Épremeville, n° 31, et rue d'Isly, 1.
Prise de possession et paiement le 15 mai.
Election de domicile au Crédit de Normandie, mandataire des parties. (2^e avis.)

APERÇU DE QUELQUES BONNES OCCASIONS
ÉPICERIE-LÉGUMES Très belle installation, bon quartier. Loyer 850 fr. Aff. pouvant augmenter 100 fr. p. j. Prix 4,000 fr.

CAFÉ-DÉBIT Loyer payé par s.-loc. des chambres. Aff. 65 fr. p. j. Prix 7,000 fr.

MAISON MEUBLÉE Peu de loyer, 40 chambres rap. 250 fr. p. mois. Prix 7,000 fr.

CABINET DE LECTURE Papeterie, Petit loyer. Aff. 20 à 25 fr. p. j. Prix 4,500 fr.

TABAC Café-Débit. Pen de loyer, pou de gérance. Aff. 60,000 fr. Prix 18,000 fr.

Grand choix de Fonds de Commerce et à tous prix
Listes de Fonds et Renseignements entièrement gratuits.
S'adresser au Crédit de Normandie, 46, rue du Champ-de-Foire. (5858)

A CÉDER de suite, pour cause de santé, TRES BON FONDS de MODES et Pajouriers pour Modes. Conditions très avantageuses. - Ecrire aux initiales B. B. A., bureau du journal. 28.31.7.14 (5800)

Joli Café-Tabac-Billard (coin), centre, A CÉDER, 1/2 prix avec 15,000 fr. cause décès. - Ecr. LÉON, (cafés), 8, rue Turpin-Paris. 1.5.9 (5834)

DÉPOTAYER A VENDRE
Au prix du matériel.
Départ forcé. - Se presser.
S'adresser au bureau du journal. (58132)

A VENDRE
FONDS D'ÉPICERIE-DÉBIT
dans quartier tranquille, très peu de loyer. Rien des agences.
Prendre l'adresse bureau du journal. (58602)

M^{me} BLANCA
dont la renommée est acquise au Havre depuis 10 années, donne renseignements sur tous les événements de la vie, de 9 h. à 6 heures.
43, rue Voltaire 43 (1^{er} étage)
(Samedis et Dimanches exceptés.)
31.4.3 (58182)

PRÊT 4 0/0 à toute personne gênée, Crédit Général, 23, r. Pigalle, Paris (LMAV) (5494)

MESDAMES,
Un buste parfait est le principal attrait de la femme
Pour l'obtenir, portez le

CORSET-MAILLOT ELLIAB (Déposé)
Tissu caoutchouc spécial ne se déformant JAMAIS
Recommandé aux personnes souffrant de l'estomac, du cœur ou de l'intestin.
Très apprécié des personnes ne pouvant supporter les corsets ordinaires
Essayez, comparez et vous n'en voudrez plus d'autres

SOUPLESE - BIEN-ÊTRE - ÉLÉGANCE

CEINTURES MAILLOTS ENVELOPPANTES
SANS BALEINES
Pour affections utérines, grossesse, etc.
Convient à tous les Malades du Ventre, à tous les Obèses.
Ne formant aucune épaisseur, elles permettent de supporter le Corset sans aucune gêne.

SEUL DÉPOT AU HAVRE :
HERBORISTERIE PARISIENNE
78, Rue de Paris, 78 - LE HAVRE

LESSIVEZ SANS FAIRE BOUILLIR LE LINGE
avec les MERVEILLEUSES
LAVEUSES "VÉLO" & TORDEUSES

Elle permet de lessiver en cinq minutes votre linge le plus sale. Elle lave les grosses couvertures en laine aussi bien qu'une blouse en dentelle.
La marche de l'appareil est tellement légère qu'une femme faible, un enfant peut faire la lessive.

Elle lave propre, blanc comme neige, sans bouillir, sans déchirure, sans taches de rouille.
Elle est garantie deux ans par écrit. Les réparations, si fréquentes et si chères des autres systèmes, sont totalement supprimées.
Nous la vendons au comptant et également avec facilités de paiement
DEMANDEZ NOS PROSPECTUS - ENVOI GRATUIT
Sur Demande nous envoyons nos Laveuses et Tordeuses "VÉLO" Gratuits à domicile à l'essai.
ESSAIS PUBLICS les MARDIS et VENDREDIS de 3 à 5 heures dans nos locaux :
32, RUE THIERS, 32 - ENTRÉE LIBRE

CONCOURS AGRICOLES 1913 :
ARRAS : Diplôme d'Honneur - CARVIN : Premier Prix - BOULOGNE-SUR-MER : Premier Prix, BLENDEQUES (Saint-Omer) : Premier Prix - MOY-DE-L'ISNE (Saint-Quentin) : Premier Prix.

VENDU depuis l'Ouverture (Octobre 1913) plus de 200 MACHINES

N'arrivez pas en temps à fournir notre Clientèle à cause de la forte vente, les essais publics n'auront plus lieu que tous les jeudis de 3 à 5 heures à partir du 13 Avril.

PRÊT s. sign. particuliers, commerçants, pers. honorables - Joly, 84, rue d'Argout, Paris. (5833)

Fonds de Commerce à vendre
Crédit de Normandie

FONDÉ EN 1902
46, rue du Champ-de-Foire, HAVRE
L. EVRARD, directeur

CESSION DE FONDS
Par acte s. s. privé en date du 26 mars, M. Georges Hebert a cédé à une personne y dénommée son Fonds de Bûches et Charbonnage, qu'il exploite au Havre, rue Frédéric-Bellanger, n° 70. Bénéfice de possession et paiement comptant le 25 avril 1914. Election de domicile au Crédit de Normandie, mandataire des parties. (1^{er} avis.)

CESSION DE FONDS
Par acte s. s. p. M. E. Davat a cédé à une personne y dénommée son Fonds de Boulangerie-Pâtisserie qu'il exploite au Havre rue d'Épremeville, n° 31, et rue d'Isly, 1.
Prise de possession et paiement le 15 mai.
Election de domicile au Crédit de Normandie, mandataire des parties. (2^e avis.)

APERÇU DE QUELQUES BONNES OCCASIONS
ÉPICERIE-LÉGUMES Très belle installation, bon quartier. Loyer 850 fr. Aff. pouvant augmenter 100 fr. p. j. Prix 4,000 fr.

CAFÉ-DÉBIT Loyer payé par s.-loc. des chambres. Aff. 65 fr. p. j. Prix 7,000 fr.

MAISON MEUBLÉE Peu de loyer, 40 chambres rap. 250 fr. p. mois. Prix 7,000 fr.

CABINET DE LECTURE Papeterie, Petit loyer. Aff. 20 à 25 fr. p. j. Prix 4,500 fr.

TABAC Café-Débit. Pen de loyer, pou de gérance. Aff. 60,000 fr. Prix 18,000 fr.

Grand choix de Fonds de Commerce et à tous prix
Listes de Fonds et Renseignements entièrement gratuits.
S'adresser au Crédit de Normandie, 46, rue du Champ-de-Foire. (5858)

A CÉDER de suite, pour cause de santé, TRES BON FONDS de MODES et Pajouriers pour Modes. Conditions très avantageuses. - Ecrire aux initiales B. B. A., bureau du journal. 28.31.7.14 (5800)

Joli Café-Tabac-Billard (coin), centre, A CÉDER, 1/2 prix avec 15,000 fr. cause décès. - Ecr. LÉON, (cafés), 8, rue Turpin-Paris. 1.5.9 (5834)

DÉPOTAYER A VENDRE
Au prix du matériel.
Départ forcé. - Se presser.
S'adresser au bureau du journal. (58132)

A VENDRE
FONDS D'ÉPICERIE-DÉBIT
dans quartier tranquille, très peu de loyer. Rien des agences.
Prendre l'adresse bureau du journal. (58602)

M^{me} BLANCA
dont la renommée est acquise au Havre depuis 10 années, donne renseignements sur tous les événements de la vie, de 9 h. à 6 heures.
43, rue Voltaire 43 (1^{er} étage)
(Samedis et Dimanches exceptés.)
31.4.3 (58182)

PRÊT 4 0/0 à toute personne gênée, Crédit Général, 23, r. Pigalle, Paris (LMAV) (5494)

L'ARGUS HAVRAIS
A. CAROUR, Directeur-Propriétaire
7, Rue Diquemare (Près les Halles-Centrales et la rue Voltaire)

VENTE ET ACHAT DE FONDS DE COMMERCE
5^e Année - Maison de confiance

CESSION DE FONDS
Selvint acte s. s. p. M. Joseph Edouard MARIE a cédé à M. Joseph LÉ GIBARÉ, son fonds de commerce de Café-Débit exploité au Havre n° 25, rue Bazan.

Prise de possession et paiement comptant du fonds et des marchandises le 30 avril 1914. Election de domicile à l'Argus Havrais, mandataire des parties. (2^e avis.)

CESSION DE FONDS
Selvint acte s. s. p. M. Gilberte JOURDANET a cédé à M. Joseph LÉ GIBARÉ, son fonds de commerce de CAFÉ-BAR exploité au Havre, n° 17, quai de Saône. Prise de possession le 25 mai 1914. Faculté d'anticipation. Election de domicile à l'Argus Havrais, mandataire des parties. - 1^{er} avis.

CAFÉ-DÉBIT Bonne encoignure. Loyer 450 fr. Aff. 55 fr. par jour. Bon matériel. Prix 4,800 fr.

CAFÉ-BAR Quartier commerçant. Gentil matériel. Petit loyer. Aff. 35 à 40 fr. par jour. Prix 3,000 fr.

CAFÉ-DÉBIT Meublé, Brasseur, rue de Cidre. Loyer 450 fr. Bel agencement. Aff. 65 fr. par jour. Prix à débattre : 6,000 fr.

ÉPICERIE-DÉBIT Loyer nul. Aff. 40 fr. Bénéfice de 100 fr. par jour, moitié aux liquidés. Prix à débattre : 1,000 fr.

ÉPICERIE-CRÈMERIE Légumes, Primeurs. Loyer 600 fr. Beau logement. Aff. 90 fr. par jour. Prix à débattre : 4,000 fr.

MAISON MEUBLÉE Quartier central. Ri-ri. Meublé. Prix 9,000 fr.

PAVILLON MEUBLÉ Petit loyer. Bon agencement. Prix à débattre, 6,000 fr.

Renseignements absolument gratuits
Grand choix de bons Fonds de Commerce dans tous les prix

Bien s'adresser à l'ARGUS HAVRAIS, 7, rue Diquemare. (58605)

Annonces Judiciaires
Etude de M^r A. THILLARD, avoué au Havre, 33, rue Jules-Ancel.

Assistance judiciaire - Décision du dix-huit janvier mil neuf cent treize.

DIVORCE
D'un jugement rendu par la première Chambre du Tribunal civil du Havre, le treize mars mil neuf cent treize, enregistré, expédié et signifié.

Au profit de Monsieur André-Louis Frédéric Lecomte, journalier, domicilié au Havre, rue de la Gaffe, n° 12.

Par défaut contre Madame Marguerite-Albertine-LAVITTE, épouse de Monsieur Lecomte sus-nommé, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant de fait au Havre, rue du Grand-Croissant, n° 40.

Il appert :
Que le divorce d'entre ledits époux a été prononcé au profit du mari, avec tous effets et suites de droit.

Havre, le premier avril mil neuf cent quatorze.

M. A. Thillard a occupé pour Monsieur Lecomte dans cette instance.

Pour extrait :
(8000) Signé : THILLARD.

Imprimé sur machines rotatives de la Maison DERRIER (4, 6 et 8 pages)
Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature B. RANDOLET, agencée ci-contre